

**Commission Interne de Passation des Marchés**  
(CIPM)

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

**N°01/AONO/ARSEL/DG/DAAFRH/SDAAB/SAGM/CIPM/26 du 23/01/2026**

**POUR L'ACQUISITION DE ONZE(11) VÉHICULES EN QUATRE (4) LOTS A  
L'AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (ARSEL)**

**FINANCEMENT : BUDGET EXERCICE 2026**

**IMPUTATION : 2026 45 000445 4501 24310**

**EXERCICE 2026**

---

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (DAO)**

---

***Janvier 2026***

## TABLE DES MATIERES

<b>PIECE N° 1: LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER.....</b>	<b>3</b>
<b>PIECE N° 2: AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO) .....</b>	<b>4</b>
<b>PIÈCE N° 3: REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO) .....</b>	<b>13</b>
<b>PIÈCE N° 4: REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO) .....</b>	<b>30</b>
<b>PIÈCE N° 5: CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP) 45</b>	
<b>PIECE N° 6 : DESCRIPTION DE LA FOURNITURE.....</b>	<b>55</b>
<b>PIECES N° 7: CADRE DE BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET DES PRIX FORFAITAIRES .....</b>	<b>67</b>
<b>PIECE N° 8: CADRE DU DEVIS ESTIMATIF .....</b>	<b>70</b>
<b>PIECE N° 9: CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRE .....</b>	<b>73</b>
<b>PIECE N° 10: MODELE DU MARCHE .....</b>	<b>75</b>
<b>PIECE N° 11: MODELE DES PIECES A UTILISER PAR LES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>79</b>
<b>PIECE N° 12: JUSTIFICATIFS DES ETUDES PREALABLES .....</b>	<b>90</b>
<b>PIECE N°13 : LA LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS DE PREMIER RANG HABILITES PAR LE MINFI, POUR EMETTRES LES CAUTIONS, DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS .....</b>	<b>92</b>
<b>PIECE N°14 : PROCEDURE DE SOUMISSION EN LIGNE.....</b>	<b>94</b>

**PIECE N° 1: LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER**  
(Non applicable)

**PIECE N° 2: AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)**

**Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence  
N°01/AONO/ARSEL/DG/ DAAFRH/SDAAB/SAGM /CIPM/2026 du 23 janvier 2026  
Pour la fourniture de onze (11) véhicules en quatre (4) lots à l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL)**

**FINANCEMENT : BUDGET EXERCICE 2026**

**1. Objet de l'Appel d'Offres**

Dans le cadre de la dotation en matériel roulant de sa structure, en vue de l'exécution des missions et du suivi des activités des opérateurs du secteur de l'électricité, le **Directeur Général de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL)** lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la fourniture des véhicules à l'ARSEL.

**2. Consistance des prestations**

La prestation objet du présent Appel d'Offres comprend la fourniture de onze (11) véhicules en quatre(4) lots à l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) :

**3. Délais de livraison**

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage pour chaque lot est de quarante-cinq jours (45) jours à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de fournir la prestation.

**4 Allotissement**

La fourniture des véhicules objet de cet Appel d'Offres est divisée en quatre (4) lots ci-après définis :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Quantité</b>
<b>1</b>	<b>Véhicule 4x4 SUV Station wagon</b>	<b>01</b>
<b>2</b>	<b>Véhicule berline</b>	<b>01</b>
<b>3</b>	<b>Véhicules 4x4 Pick-up</b>	<b>04</b>
<b>4</b>	<b>Véhicules 4x4 SUV</b>	<b>05</b>

Les prestataires peuvent postuler à un ou plusieurs les lots.

**5 Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'acquisition du véhicule du lot 1 est de **80 000 000 (quatre-vingt millions)** FCFA TTC.

Le coût prévisionnel de l'acquisition du véhicule du lot 2 est de **25 000 000 (vingt-cinq millions)** FCFA TTC.  
Le coût prévisionnel de l'acquisition des véhicules du lot 3 est de **92 000 000 (quatre-vingt-douze millions)** FCFA TTC.

Le coût prévisionnel de l'acquisition des véhicules du lot 4 est de **175 000 000 (cent soixante-quinze millions)** FCFA TTC.

## 6 Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux concessionnaires et ou importateurs d'automobiles de droit camerounais, justifiant des capacités techniques et financières.

## 7 Financement.

La prestation, objet du présent Appel d'Offres, est financée par le budget l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL), exercice 2026, dont l'imputation est 2026 45 000445 4501 24310 «matériel de transport de service de fonction et autre matériel de transport en service»

## 8 Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est le mode de soumission exclusivement en ligne.

## 9 Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier complet d'Appel d'Offres peut être consulté dès publication du présent Appel d'Offres aux heures ouvrables auprès des services en charge des Marchés de l'ARSEL, sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), à coté Supermarché DOVV, B.P. 6064 Yaoundé, Tél. : 222 21 10 11 ; email [ledoua@arsel-cm.org](mailto:ledoua@arsel-cm.org).dès publication du présent avis.

## 10 Acquisition du dossier d'Appel d'Offres

Le dossier complet d'Appel d'Offres peut être retiré dès publication du présent Appel d'Offres auprès des services en charge des Marchés de l'ARSEL, sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), à coté Supermarché DOVV, Tél. : 222 21 10 11, Fax : 222 21 10 14 contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de cent cinquante mille (150 000) FCFA dans l'un des comptes suivants ouverts au nom de l'ARMP dans les livres de la BICEC sous les numéros 33598860001/94 à Yaoundé et 33598860001/39 à DOUALA – BONANJO ou dans les agences de tous les chefs-lieux de Région et celles des villes de Limbé et Dschang, au titre des frais de dossier.

La copie de la quittance devra identifier le payeur comme représentant la compagnie désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

## 11 Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais devront être transmises par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 20/ 02/2026 à 13h00, heure locale. Une copie de sauvegarde des offres enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

### Nb : Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

## 12 Cautionnement

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur assorti d'un récépissé de consignation de la CDEC, acquitté à la main, délivré par un organisme ou institution financière agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO d'un montant égal à :

Lot	Désignation	Montant caution FCFA
1	Véhicule 4x4 SUV Station wagon	1 600 000
2	Véhicule berline	500 000

3	Véhicules 4x4 Pick-up	1 840 000
4	Véhicules 4x4 SUV	3 500 000

D'une validité de trente (30) jours, au-delà de la date limite de validité des offres.

### 13 Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

### 14 Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 20/02/2026 à **14 heures, heure locale**, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) à Yaoundé, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et munis du justificatif de leur mandat.

## 15 Critères de qualification

### 15.1- Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation, le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

1. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés;
2. Absence de la caution de soumission accompagnée d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et de Consignation (CDEC) à l'ouverture des plis ;
3. Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
4. Absence du prospectus en couleur et fiches techniques du fabricant détaillé décrivant les caractéristiques techniques du matériel proposé ;
5. Absence de l'autorisation du fabricant délivrée au concessionnaire automobile ou de l'agrément délivrée par le concessionnaire agréé ;
6. Absence de Certificats de conformité (homologation) des véhicules proposés ou Procès-Verbal de validation de prototype délivré par le MINT ;
7. Non satisfaction d'au moins cinq (5) critères sur l'ensemble des six (06) essentiels ;
8. Non-respect d'au moins 45/60 caractéristiques techniques mineures des véhicules proposés soit au moins soixante-quinze pourcent (75%) ;
9. Non-respect de l'une des caractéristiques techniques majeures ci-après :
  - Type de véhicule :
    - Lot 1 : silhouette SUV Station wagon, tout terrain 4x4, puissance maximale 12 CV ;
    - Lot 2 : silhouette berline puissance maximale 8 CV;
    - Lot 3 : Pick-up, tout terrain 4x4, puissance maximale 9 CV ;
    - Lot 4 : silhouette SUV, tout terrain 4x4, puissance maximale 10 CV.
  - Source d'énergie : Diesel ou essence.
10. Attestation de non abandon d'un marché au cours des trois(03) dernières années.
11. Absence de la charte d'intégrité.
12. Absence de déclaration d'engagement

### 15.2- Critères essentiels

Les critères essentiels de chaque lot porteront sur les indications suivantes :

N°	CRITERES ESSENTIELS	NOTATION
1	La présentation générale de l'offre (ce critère est satisfait si ¾ sous critères est validé)	Oui

2	<p>Références / expérience du soumissionnaire (ce critère est satisfait si 1/1 sous critères est validé)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins une fourniture similaire à l'Administration au cours des 05 dernières années.)</li> </ul> <p>NB : la référence est justifiée par la présentation du Marché (première et dernière page) et son PV d réception.</p>	<b>Oui</b>
3	<p>Service après-vente (ce critère est satisfait si 1/1 sous critères est validé)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement sur l'honneur de disposer au moins de cinq 05 contrats de représentations régionales sur l'ensemble du territoire national, dont 01 à Yaoundé, d'un stock suffisant de pièces de rechanges et des personnels qualifiés.</li> </ul>	<b>Oui</b>
4	<p>Période de Garantie (ce critère est satisfait si 1/2 sous critères est validé)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantie de réparation gratuite pendant au moins trois (03) ans pour tout vice de fabrication</li> <li>- Garantie d'entretien courant pendant 5 ans au moins</li> </ul>	<b>Oui</b>
5	Délais de livraison (ce critère est satisfait si le délai de livraison est inférieur ou égale à 30 jours)	<b>Oui</b>
6	<p>Preuve d'acceptation des clauses du Marché (ce critère est satisfait si 2/2 sous critères est validé)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CCAP paraphé à chaque, signé et daté à la dernière page</li> <li>- DF paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page</li> </ul>	<b>Oui</b>

***NB : La non-atteinte d'au moins (05) critères sur l'ensemble des six (06) entraînera le rejet de l'offre.***

## **16 Méthode de sélection**

L'attributaire sera choisi parmi les soumissionnaires qui auront présenté une offre technique de qualité conformément au DAO et une offre financière la moins-disante. Un soumissionnaire peut candidater à un ou plusieurs lots.

## **17 Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **90 jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **18 Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables au service en charge des Marchés de l'ARSEL, sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), BP 6064 Yaoundé, Téléphone: (+237) 222 211 011 ; **email : ledoua@arsel-cm.org** et auprès des services en charge des Marchés de l'ARSEL ; Ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses **<http://www.marchespublics.cm>** et **<http://www.publiccontracts.cm>** ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'ouvrage.

## **19 Dénonciation**

Pour les cas de corruption ou mauvaises pratiques « pour tentative de corruption ou fais de mauvaises pratiques » bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivant : 673 20 57 25/699 37 07 48 ou contacter la CONAC au numéro vert 1517 (appel gratuit) ou par WhatsApp au +237 658 262 682.

Yaoundé le

### **Copie:**

- MINMAP ;
- ARMP (pour publication au JDM);
- DAAFRH (service en charge des marchés) ;
- CIPM/ARSEL ;
- Affichage/ Chrono

**le Directeur Général**

**TENDER NOTICE**  
**OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY PROCEDURE**  
**N°01/AONO /ARSEL/DG/DAAFRH/SDAAB/SAGM/CIPM/2026 OF 23rd JANUARY 2026**  
**FOR THE SUPPLY OF ELEVEN (11) VEHICLES IN FOUR (4) LOTS TO THE ELECTRICITY**  
**SECTOR REGULATORY AGENCY (ERSA)**

**FINANCING: BUDGET FOR THE 2026 FISCAL YEAR**

**1. Purpose of the Tender**

Within the framework of accomplishing and follow up missions in the electricity sector, the Director General of the Electricity Sector Regulatory Agency (ESRA) intends to proceed with the acquisition of vehicles from accredited vehicle dealers and importers based in Cameroon.

**2. Nature of supplies**

The services to be provided include the supply of eleven (11) vehicles in four (4) lots to the Electricity Sector Regulatory Agency (ERSA)

**3. Delivery deadline**

The maximum delivery time provided by the Contracting Authority for each lot is forty five (45) days from the date of notification of the service order to commence services

**4. Allotment**

The supplies lots defined as follows:

Lot	Description	Quantity
1	Véhicule 4x4 SUV Station wagon	01
2	Véhicule berline	01
3	Véhicules 4x4 Pick-up	04
4	Véhicules 4x4 SUV	05

**5. Cost Forecast**

The forecasted cost for the acquisition of vehicles in Lot 1 is CFAF 80,000,000 (eighty million) inclusive of all taxes.

The forecasted cost for the acquisition of vehicles in Lot 2 is CFAF 25,000,000 (twenty-five million) inclusive of all taxes.

The forecasted cost for the acquisition of vehicles in Lot 3 is CFAF 92,000,000 (ninety-two million) inclusive of all taxes.

The forecasted cost for the acquisition of vehicles in Lot 4 is CFAF 175,000,000 (one hundred seventy-five million) inclusive of all taxes.

**6. Participation and origin**

Participation in this invitation to tender is open to dealers and/or car importers duly registered in the Republic of Cameroon and who dispose of the required technical and financial capacities.

**7. Financing**

Services forming the subject of this invitation to tender shall be financed by the budget of ESRA within the 2025 financial year; Budget Head **2026 45 000445 4501 24310 «service transport equipment and other transport equipment in service »**

## 8. Method of submission

This submission mode is on line

## 9. Consultation of Tender File

The tender file may be consulted during working hours at the Services in charge of public procurement of ESRA, located at BASTOS neighbourhood, Joseph Mballa Eloumden street (1.777), next to DOVV supermarket, P.O. Box 6064 Yaoundé, Telephone: (+237) 222 211 011; email [ledoua@arsel-cm.org](mailto:ledoua@arsel-cm.org).

## 10. Acquisition of tender file

The file may be obtained from the Services in charge of public procurement of ESRA, located at BASTOS neighbourhood, Joseph Mballa Eloumden street (1.777), next to DOVV supermarket, Tel. 222 10.21.16 as soon as this notice is published against payment of a non-refundable amount of **one hundred and fifty thousand (150 000) CFA francs** in one of the following accounts opened in the name of the ARMP at BICEC under number **33598860001/44** in Yaoundé and **33598860001/39** in DOUALA – BONANJO, or in the bank's branch offices at all regional capitals as well as the branch offices of Limbé and Dschang.

## 11. Submission of offers

Offers written in French or English must be submitted by the bidder on the COLEPS platform no later than 20th / 02/2026 at 1:00 PM, local time. A backup copy of the offers recorded on a USB drive or CD/DVD must be submitted in a sealed envelope with the clear and legible indication "backup copy," in addition to the above-mentioned information within the specified deadlines.

### Note: File size and format

For online submission, the maximum sizes of the documents that will pass thru the platform and constitute the bidder's offer are as follows:

- 5 MB for the Administrative Offer;
- 15 MB for the Technical Offer;
- 5 MB for the Financial Offer.

The accepted formats are as follows:

- PDF format for text documents;
- JPEG for images.

The candidate will ensure to use compression software to potentially reduce the size of the files to be transmitted.

In addition to the backup copy of the registered offers, a sealed financial witness offer (cf. article 92 (8) of the procurement code, for conservation at ARMP) will be transmitted in a sealed envelope against receipt and must bear the following mention:

## 12. Bid bond

Each bidder must include in his administrative documents a bid bond valid for thirty (30) days after the deadline set for submission of tenders, issued by a financial institution or an insurance company authorized to issue bonds under public contracts as listed in the Tender File (Document 13) The amount of the bond is set in the table below:

Lot	Désignation	Bond amount in FCFA
1	Véhicule 4x4 SUV Station wagon	1 600 000
2	Véhicule berline	500 000
3	Véhicules 4x4 Pick-up	1 840 000
4	Véhicules 4x4 SUV	3 500 000

## 13. Admissibility of offers

Under risk being rejected, the other administrative documents required must be produced in originals or true copies certified by the issuing service or an administrative authority in accordance with the Special conditions of the invitation of the tender.

They must not be older than three (03) months preceding the original date of submission of bids or must not have been established after the signing of the tender notice.

Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of this notice and Tender File shall be declared inadmissible. This applies specially the absence of a bid bond issued by a first-rank bank approved by the Ministry in charge of Finance.

#### **14. Opening of tenders**

The bids shall be opened in a single phase.

The opening of the administrative documents and the technical and financial offers will take place on 20th/02/2026 from 2.00 pm local time by the Internal Tenders Board of the Electricity Sector Regulatory Agency (ESRA) in Yaoundé, in the presence of bidders or their duly accredited representatives holding proof of their mandate.

Only bidders or their duly accredited representatives with a sound knowledge of the file shall attend that opening session.

#### **15. Evaluation criteria**

##### **14.1 Eliminatory criteria**

The eliminatory criteria set the minimum conditions to be met in order to be admitted to the evaluation, non-compliance with these criteria will lead to the rejection of the tenderer's offer.

These include:

1. Absence or non-compliance of a document in the administrative file after a 48-hour period granted by the Internal Tenders Commission;
2. Absence of bid bond at bid opening;
3. False declarations or falsified documents;
4. Absence of a color brochure and detailed manufacturer's data sheets describing the technical characteristics of the equipment offered;
5. Absence of the manufacturer's authorization issued to the car dealer or the approval issued by the authorized dealer;
6. Absence of Certificates of conformity (approval) of the vehicles offered or Prototype validation report issued by the MINT;
7. Failure to meet at least five (5) criteria out of all six (06) essentials;
8. Non-compliance with at least 45/60 minor technical characteristics of the vehicles offered, i.e. at least seventy-five percent (75%);
9. Non-compliance with one of the major technical characteristics below:
  - o Type of vehicle: SUV silhouette,:
    - Lot 1 : silhouette SUV Station wagon, tout terrain 4x4, maximum power 12 HP ;
    - Lot 2 : silhouette berline maximum power 8 HP;
    - Lot 3 : Pick-up, off-road 4x4, maximum power 9 HP ;
    - Lot 4 : silhouette SUV, off-road 4x4, maximum power 10 HP.
  - o Energy source: Diesel or gasoline;
10. Non abandonnement of public contracts for the past three (03) years

##### **14.2 Essential Criteria**

The essential criteria for this tender (Lot 1 to Lot 4) will cover the following aspects:

N°	CRITERES ESSENTIELS	NOTATION
1	The general presentation of the offer (this criterion is satisfied if ¾ under criteria is validated)	Yes
2	Bidder's references / experience (this criterion is satisfied if 1/1 under criteria is validated) - At least one similar supply to the Administration in the last 05 years.) NB: the reference is justified by the presentation of the Contract and its acceptance report.	Yes
3	After-sales service (this criterion is satisfied if 1/1 under criteria is validated) - Commitment on honor to have at least five 05 regional representation contracts throughout the national territory, including 01 in Yaoundé, a sufficient stock of spare parts and qualified personnel.	Yes
4	Warranty Period (this criterion is satisfied if 1/2 under criteria is validated) - Free repair guarantee for at least three (03) years for any manufacturing defect - Routine maintenance guarantee for at least 5 years	Yes
5	Delivery times (this criterion is met if the delivery time is less than or equal to 30 days.	Yes

6	<p>Proof of acceptance of the clauses of the Contract (this criterion is satisfied if 2/2 under criteria are validated)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CCAP initialed on each, signed and dated on the last page</li> <li>- DF initialed on each page, signed and dated on the last page</li> </ul>	Yes
---	---	-----

***Failure to achieve at least (05) criteria out of all six (06) will result in the rejection of the offer.***

## 16. Method of selection

The successful bidder will be selected from amongst the tenderers who have submitted a quality technical offer in accordance with this tender document and has the lowest bid.

## 17. Period of Validity of the offers

Bidders will remain committed to their offers for a period of ninety (90) days from the deadline set for the submission of tenders.

## 18. Complementary information

Complementary information may be obtained during working hours from the service **in charge of the Award of Public Contracts** of the ARSEL, based in Bastos district, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), BP 6064 Yaoundé, Telephone: (+237) 222 211 011; email: ledoua@arsel-cm.org and from the departments in charge of the Markets of ARSEL; or online on the COLEPS platform at the addresses <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> or any other electronic communication means indicated by the Project Owner.

## 19. Disclosure

Corruption or malpractice "for attempted corruption or malpractice" please call MINMAP or send a text message to the following numbers: 673 20 57 25/699 37 07 48 or contact CONAC at the toll-free number 1517 (free call) or via WhatsApp at +237 658 262 682

**Yaoundé the**

**The General Manager**

### **Copies**

- MINMAP;
- ARMP;
- DAAFRH/ARSEL;
- CIPM/ARSEL ;
- Archives
- Notice board

**PIÈCE N° 3: REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES  
(RGAO)**

## TABLE DES MATIERES

### **A. Généralités.**

- Article 1 : Portée de la soumission.
- Article 2 : Financement. .
- Article 3 : Fraude et corruption. .
- Article 4 : Candidats admis à concourir.
- Article 5 : Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine.
- Article 6 : Qualification du Soumissionnaire

### **B. Dossier d'Appel d'Offres**

- Article 7 : Contenu du Dossier d'appel d'offres
- Article 8 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours.
- Article 9 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres

### **C. Préparation des offres.**

- Article 10 : Frais de soumission
- Article 11 : Langue de l'offre
- Article 12 : Documents constitutants l'offre.
- Article 13 : Prix de l'offre
- Article 14 : Monnaies de l'offre
- Article 15 : Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire
- Article 16 : Documents attestant l'admissibilité des fournitures
- Article 17 : Documents attestant de la conformité des fournitures.
- Article 18 : Documents attestant la qualification du Soumissionnaire
- Article 19 : Caution de soumission
- Article 20 : Délai de validité des offres
- Article 21 : Forme et signature de l'offre

### **D. Dépôt des offres. .**

- Article 22 : Cachetage et marquage des offres.
- Article 23 : Date et heure limite de dépôt des offres
- Article 24 : Offres hors délai
- Article 25 : Modification, substitution et retrait des offres

## **E. Ouverture des plis et évaluation des offres**

- Article 26 : Ouverture des plis et recours
- Article 27 : Caractère confidentiel de la procédure
- Article 28 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec le Maître d’Ouvrage
- Article 29 : Conformité des offres. ..
- Article 30 : Evaluation de l’offre technique
- Article 31 : Qualification du soumissionnaire
- Article 32 : Correction des erreurs
- Article 33 : Evaluation des offres au plan financier.
- Article 34 : Comparaison des offres

## **F. Attribution du Marché.**

- Article 35 : Attribution
- Article 36 : Droit de le Maître d’Ouvrage de déclarer un Appel d’Offres infructueux  
Ou d’annuler une procédure
- Article 37 : Droit de modification des quantités lors de l’attribution du Marché
- Article 38 : Notification de l’attribution du marché
- Article 39 : Publication des résultats d’attribution du marché et recours
- Article 40 : Signature du marché
- Article 41 : Cautionnement

## REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES

### A/ Généralités

#### Article 1 : Portée de la soumission

- 1.1. Le Maître d’Ouvrage définie, dans le Règlement Particulier de l’Appel d’Offres (RPAO, lance un appel d’offres en vue de l’obtention des Fournitures et Services connexes brièvement définis dans le RPAO et spécifiés dans le Descriptif de la Fourniture ainsi que le Bordereau des Quantités. Le nom, le numéro d’identification et le nombre de lots faisant l’objet de l’appel d’offres figurent dans le RPAO. Il y est fait ci-après référence sous le terme “les Fournitures”.
- 1.2. Le Soumissionnaire retenu, ou attributaire, doit livrer les fournitures dans le délai indiqué dans le RPAO, et qui court, sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de l’ordre de service de commencer la livraison des fournitures ou dans celle fixée dans ledit ordre de service.
- 1.3. Dans le présent Dossier d’Appel d’Offres, les termes “Maître d’Ouvrage” et “Maître d’Ouvrage Délégué” sont interchangeables et le terme “jour” désigne un jour calendaire.

#### Article 2 : Financement

La source de financement des fournitures objet du présent appel d’offres est précisée dans le RPAO.

#### Article 3 : Fraude et corruption

3.1 Le Maître d’Ouvrage exige de soumissionnaires et de ses cocontractants, qu’ils respectent les règles d’éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l’exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, le Maître d’Ouvrage:

- a. Définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :
  - i est coupable de “corruption” quiconque offre, donne sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d’influencer l’action d’un agent public au cours de l’attribution ou de l’exécution d’un marché ;
  - ii. quiconque se livre à des “mancœuvres frauduleuses”, déforme ou dénature des faits afin d’influencer l’attribution ou l’exécution d’un marché ;
  - iii. “pratique collusoire » désigne toute formes d’entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que le Maître d’Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
  - iv. “pratiques coercitives” désignent toute forme d’atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d’influencer leur action au cours de l’attribution ou de l’exécution d’un marché.
  - v le ‘conflit d’intérêt » est toute situation dans laquelle l’intérêt financier ou personnel d’un agent ou d’une entité publique est de nature à compromettre la transparence dans la passation des marchés publics
- b. Toute proposition d’attribution est rejetée s’il est prouvé que l’attributaire proposé est directement ou par l’intermédiaire d’un agent public, coupable de corruption, s’est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusaires ou coercitives ou encore en situation de conflit d’intérêt lors de l’attribution de ce marché.

3.2. Le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics peut à titre conservatoire, prendre une décision d’interdiction de soumissionner pendant une période n’excédant pas deux (2) ans, à l’encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d’influence, de conflits d’intérêts, de délit d’initiés, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

#### Article 4 : Candidats admis à concourir

- 4.1. Si l’appel d’offres est restreint, la consultation s’adresse à tous les candidats retenus à l’issue de la procédure de pré-qualification.
- 4.2. En règle générale, l’appel d’offres s’adresse à tous les fournisseurs, sous réserve des dispositions ci-après

- a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous- traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement.
- b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt sous peine de disqualification. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt.
- i. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou
- ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 17, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.
- iii le Maître d'Ouvrage ou le maître d'ouvrage possèdent des intérêts financiers dans sa géographie du capital de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics
- c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.
- d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle peut démontrer qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous la tutelle ou l'autorité directe voire indirecte de le Maître d'Ouvrage.

## **Article 5 : Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine**

- 5.1. Toutes les fournitures et tous les services connexes faisant l'objet du présent marché devront provenir de pays répondant aux critères de provenance définis dans le RPAO.
- 5.2. Aux fins de la présente clause, le terme « fournitures » désigne produits, matières premières, machines, équipements et installations industrielles ; et le terme « services connexes » désigne notamment des services tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance initiale.
- 5.3. Le terme « provenir » qualifie le pays où les fournitures sont extraites, cultivées, produites, fabriquées ou transformées ; ou bien le pays où un processus de fabrication, de transformation ou d'assemblage de composants, aboutit à l'obtention d'un article commercialisable dont les caractéristiques de base sont substantiellement différentes de celles de ses composants.

## **Article 6 : Qualification du Soumissionnaire**

- 6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :
  - a. Soumettre un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire; et
  - b. Fournir toutes les informations (compléter ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré-qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une pré- qualification) demandées aux soumissionnaires, dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché.
- Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :
  - i. la production des bilans certifiés et chiffres d'affaires récents ;
  - ii. l'accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières ;
  - iii. les commandes acquises et les marchés attribués ;
  - iv. les litiges en cours ;
  - v. la disponibilité du matériel indispensable.
- 6.2 Les soumissions présentées par deux ou plusieurs fournisseurs groupés (co-traitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes :
  - a. L'offre devra inclure tous les renseignements énumérés à l'Article 6.1 ci-dessus : Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement ;

- b. L'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement ;
  - c. La nature du groupement (conjoint ou solidaire) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme ;
  - d. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis à vis de le Maître d'Ouvrage pour l'exécution du marché;
  - e. En cas de groupement solidaire, les co-traitants se répartissent les sommes qui sont réglées par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.
- 6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais de livraison visés dans le RPAO.
- 6.4. Les soumissionnaires demandant à bénéficier d'une marge de préférence, doivent fournir tous les renseignements nécessaires pour prouver qu'ils satisfont aux critères d'éligibilité décrits à l'article 35 du RGAO.

## **B/ Dossier d'Appel d'Offres**

### **Article 7 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres**

7.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des fournisseurs et précise les conditions du marché. Outre-le(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 9 du RGAO, il comprend les documents énumérés ci-après :

- Pièce n° 1 La lettre d'invitation à soumissionner, Non applicable
- Pièce n° 2 L'Avis d'Appel d'Offres (AAO)
- Pièce n° 3 Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;
- Pièce n° 4 Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)
- Pièce n° 5 Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Pièce n° 6 Le Descriptif de la fourniture comprenant la liste des fournitures et services connexes, les Spécifications Techniques, et pour des projets complexes;
- Pièce n° 7 Le cadre du Bordereau des Prix et des Quantités ;
- Pièce n° 8 Le cadre du devis estimatif ;
- Pièce n° 9 Le cadre du sous détail des prix unitaire
- Pièce n° 10 Le modèle de marché ;
- Pièce n° 11 Modèles des pièces à utiliser par les soumissionnaires;
- Pièce n° 12 Justificatifs des études préalables;
- Pièce n° 13 La liste des établissements bancaires et organismes financiers de premier rang habilités par le Ministre en charge des finances, pour émettre les cautions, dans le cadre des marchés publics, à insérer par le Maître d'Ouvrage.

7.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier. Toute carence peut entraîner le rejet de son offre.

### **Article 8 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours**

8.1. Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande à le Maître d'Ouvrage par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou email) à l'adresse du

Maître d’Ouvrage indiquée dans le RPAO. Le Maître d’Ouvrage par écrit à toute demande d’éclaircissement reçue au moins quatorze (14) jours avant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse de le Maître d’Ouvrage, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d’Appel d’Offres.

8.2. Entre la publication de l’Avis d’Appel d’Offres y compris la phase de pré qualification des candidats et l’ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s’estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du maître d’ouvrage.

8.3. Le recours doit être adressé au Maître d’Ouvrage avec copies à l’organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission. ;

8.4. Le Maître d’Ouvrage dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l’organisme chargé de la régulation des marchés publics.

## **Article 9 : Modification du Dossier d’Appel d’Offres**

9.1. Le Maître d’Ouvrage peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d’éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d’Appel d’Offres en publiant un additif.

9.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d’Appel d’Offres, conformément à l’article 7.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié à tous les soumissionnaires qui ont acheté le Dossier d’Appel d’Offres. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs du Maître d’Ouvrage par écrit.

9.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps, compte tenu de l’additif, dans la préparation de leurs offres, le Maître d’Ouvrage pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l’Article 23.2 du RGAO.

## **C / Préparation des Offres**

### **Article 10 : Frais de soumission**

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et le Maître d’Ouvrage n’est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement ou l’issue de la procédure d’appel d’offres.

### **Article 11 : Langue de l’offre**

L’offre ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et le Maître d’Ouvrage seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d’être accompagnés d’une traduction précise en français ou en anglais; auquel cas et aux fins d’interprétation de l’offre, la traduction fera foi.

### **Article 12 : Documents constituant l’offre**

2.1. L’offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes :

a. Volume 1 : Dossier administratif Il comprend :

i. tous les documents attestant que le soumissionnaire :

- a souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ;
- a acquitté les droits, taxes et impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit ;
- n’est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
- n’est pas frappé de l’une des interdictions ou déchéances prévues par la législation en vigueur.

- ii. la caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 19 du RGAO ;
- iii. la confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO ;

b. Volume 2 : Offre technique

b.1. Les renseignements sur les qualifications

Le RPAO précise la liste des documents à fournir attestant la qualification des soumissionnaires conformément aux articles 6.1, 6.2 et 18 du RGAO.

b.2. Propositions techniques

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires, notamment :

- i. Une description détaillée des caractéristiques techniques, les performances, les marques, les modèles et les références des matériels proposés accompagnés de prospectus techniques conformément à l'article 17 du RGAO ;
- ii. Le calendrier, le planning et le délai de livraison des prestations.

b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir :

- i. Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- ii. Les Spécifications Techniques (ST).

c. Volume 3 : Offre financière

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

- 1. la soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ;
- 2. le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli ;
- 3. le Détail estimatif dûment rempli ;
- 4. le Sous-Détail des prix et.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres, sous réserve des dispositions de l'Article 19.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission. Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le dossier d'appel d'offres, sous réserve des dispositions de l'Article 19.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

12.2. Si, conformément aux dispositions du RPAO, les soumissionnaires présentent des offres pour plusieurs lots du même appel d'offres, ils pourront indiquer les rabais offerts en cas d'attribution de plus d'un marché.

**Article 13 : Prix de l'offre**

13.1 Les prix seront indiqués comme requis dans les modèles de bordereaux des prix fournis en annexe.

Le fournisseur est libre, en indiquant le prix, de recourir à un transporteur et d'obtenir des prestations d'assurance en provenance de tout pays, sous réserve des conditions d'éligibilité liées à la Convention de financement.

Les prix proposés dans les formulaires de bordereaux des prix pour les Fournitures et Services connexes, seront présentés de la manière suivante :

- i. le prix des fournitures EXW (sortie usine, fabrique, magasin d'exposition, entrepôt ou magasin

de ventes, suivant le cas), y compris tous les droits de douanes, taxes sur les ventes ou autres déjà payés ou à payer sur les composants ou matières premières utilisés dans la fabrication ou l'assemblage des fournitures ;

ii. les taxes sur les ventes et autres taxes perçues sur les fournitures qui seront dues si le Marché est attribué ;

iii. le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'à leur destination finale (site du Projet) spécifiée dans le RPAO.

13.2. Les prix offerts par le soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché et ne pourront varier en aucune manière, sauf disposition contraire du RPAO. Une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée, en application de l'article 29.3 du RGAO.

13.3. Au cas où l'appel d'offres comprend plusieurs lots, les prix indiqués pour un lot donné devront correspondre à la totalité des articles de ce lot, et à la totalité de la quantité indiquée pour chaque article. Les Soumissionnaires désirant offrir une réduction de prix en cas d'attribution de plus d'un marché spécifieront les réductions applicables à chaque groupe de lots ou à chaque marché du groupe de lots, à la condition que les offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps.

#### **Article 14 : Monnaies de l'offre**

Les prix seront libellés en franc CFA :

#### **Article 15 : Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire**

Le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, des documents attestant qu'il satisfait aux dispositions de l'article 4 du RGAO.

#### **Article 16 : Documents attestant l'admissibilité des fournitures**

16.1. En application des dispositions de l'article 5 du RGAO, le soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, les documents attestant que l'ensemble des fournitures et services qu'il se propose de fournir en exécution du Marché satisfont aux critères de provenance.

16.2. Ces documents consisteront en une déclaration sur le pays d'origine des fournitures et services proposés dans le Bordereau des prix, déclaration à confirmer par un certificat d'origine délivré au moment de l'embarquement.

#### **Article 17 : Documents attestant la conformité des fournitures**

17.1. Pour établir la conformité des Fournitures et Services connexes au Dossier d'appel d'offre, le Soumissionnaire fournira dans le cadre de son offre les preuves écrites que les fournitures se conforment aux spécifications techniques et normes spécifiées dans le Descriptif de la Fourniture.

17.2. Ces preuves peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins ou données et comprendront une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance des Fournitures et Services connexes, démontrant qu'ils correspondent pour l'essentiel aux spécifications et, le cas échéant une liste des divergences et réserves par rapport aux dispositions du Descriptif de la Fourniture.

17.3. Le soumissionnaire fournira également une liste donnant tous les détails, y compris les sources d'approvisionnement disponibles et les prix courants des pièces de rechange, outils spéciaux, etc., nécessaires au fonctionnement correct et continu des fournitures depuis le début de leur utilisation par le Maître d'Ouvrage et pendant la période précisée au RPAO.

17.4. Les normes qui s'appliquent aux modes d'exécution, procédés de fabrication, équipements et matériels, ainsi que les références à des noms de marque ou à des numéros de catalogue spécifiés par le Maître d'Ouvrage sur le Bordereau des quantités, calendrier de livraison, et spécifications techniques ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et n'ont nullement un caractère restrictif.

Le soumissionnaire peut leur substituer d'autres normes de qualité, noms de marque et/ou d'autres numéros de catalogue, pourvu qu'il établisse à la satisfaction du Maître d'Ouvrage que les normes, marques et numéros ainsi substitués sont substantiellement équivalents ou supérieurs aux spécifications du Bordereau des

quantités, calendrier de livraison, et spécifications techniques.

### **Article 18 : Documents attestant la qualification du Soumissionnaire**

Les documents attestant que le soumissionnaire est qualifié pour exécuter le Marché si son offre est acceptée établiront, à la satisfaction de le Maître d’Ouvrage :

- a. Si le RPAO le stipule, que dans le cas d'un soumissionnaire offrant de livrer en exécution du Marché, des fournitures qu'il ne fabrique ni ne produit par ailleurs, ledit soumissionnaire est dûment autorisé par le Fabricant de ces fournitures à les livrer au Cameroun ;
- b. Que le soumissionnaire a la capacité financière, technique et de production nécessaire pour exécuter le Marché ;
- c. Que, dans le cas où le Soumissionnaire n'exerce pas d'activité au Cameroun, il y est ou sera (si le Marché lui est attribué) représenté par un Agent doté des moyens et des capacités voulus pour assurer les tâches de maintenance, de réparation et de stockage de pièces de rechange correspondant aux obligations spécifiées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières et/ou les Spécifications techniques ;
- d. Que le soumissionnaire jouit d'une expérience pertinente pour des prestations similaires à celles prévues au DAO.

### **Article 19 : Caution de soumission**

19.1. En application de l'article 12 du RGAO, le soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.

19.2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'offres; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable du Maître d’Ouvrage. La Caution de soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite originale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par le Maître d’Ouvrage et acceptée par le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 20.2 du RGAO.

19.3. Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission acceptable sera rejetée par la Commission de Passation des Marchés comme non conforme. La Caution de Soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.

19.4. Les Cautions de Soumission des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours, après la publication du résultat de l'attribution.

19.5. La Caution de Soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.

19.6. La caution de soumission peut être saisie :

- a. si le Soumissionnaire :
  - i. retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans son offre ; ou
  - ii. n'accepte pas la correction des erreurs en application de l'article 30.4 du RGAO ; ou
- b. si le Soumissionnaire retenu :
  - i. manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 42 du RGAO ; ou
  - ii. manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 43 du RGAO.

### **Article 20 : Délai de validité des offres**

20.1. Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres à compter de la date de remise des offres fixée par le Maître d’Ouvrage et, en application de l'article 23 du RGAO. Une offre valable pour une période plus courte sera rejetée par le Maître d’Ouvrage comme non conforme.

20.2. Dans des circonstances exceptionnelles, le Maître d’Ouvrage peut solliciter le consentement du

Soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité de la caution de soumission prévue à l'article 19 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa caution de soumission.

Un soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à la faire.

20.3. Lorsque le marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de soixante (60) jours, les montants payables au soumissionnaire retenu seront actualisés par application de la formule y relative figurant à la demande de prorogation que le Maître d'Ouvrage adressera au(x) soumissionnaire(s).

La demande du Maître d'Ouvrage devra inclure une formule de révision des prix. La période d'actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des prestations au soumissionnaire retenu, tel que prévu par le CCAP. L'effet de l'actualisation n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation.

## **Article 21 : Forme et signature de l'offre**

21.1. Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 12 du RGAO, en un volume portant clairement l'indication "ORIGINAL". De plus, le Soumissionnaire soumettra le nombre de copies requis dans les RPAO, portant l'indication "COPIE". En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

21.2. L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile (dans en cas des copies, des photocopies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du soumissionnaire, conformément à l'Article 6.1 (a) ou 6.2 (c) du RGAO, selon le cas.

Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

21.3. L'offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataires de l'offre

## **D / Dépôt des Offres**

## **Article 22 : Cachetage et marquage des offres**

22.1. Le Soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs de l'offre dans deux enveloppes séparées et scellées portant la mention «ORIGINAL» et «COPIE», selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui devra également être scellée, mais qui ne devra donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

22.2. Les enveloppes intérieures et extérieures :

- a. Seront adressées à le Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans l'avis d'appel d'offre ou le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;
- b. Porteront le nom du projet ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis d'appel d'offres indiqués dans le RPAO, et la mention "A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".

22.3. Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du Soumissionnaire de façon à permettre au Maître d'Ouvrage de renvoyer l'offre scellée si elle a été ouverte.

22.4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme indiqué à l'article 22.2 susvisé, le Maître d'Ouvrage ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

## **Article 23 : Date et heure limite de dépôt des offres**

23.1. Les offres doivent être reçues par le Maître d'Ouvrage à l'adresse spécifiée à l'article 22.2 (a) du RPAO

au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

23.2. Le Maître d'Ouvrage peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 9 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations du le Maître d'Ouvrage et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

#### **Article 24 : Offres hors délai**

Toute offre parvenue au Maître d' Ouvrage après les dates et heure limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'Article 23 du RGAO sera déclarée hors délai et, par conséquent, rejetée.

#### **Article 25 : Modification, substitution et retrait des offres**

25.1. Un Soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par le Maître d'Ouvrage avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 21.2 du RGAO.

La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention

« RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».

25.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre par le soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 22 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite, dûment signée et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.

25.3. Les offres dont les soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 25.1 leur seront envoyées sans avoir été ouvertes.

25.4. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Le retrait de son offre par un Soumissionnaire pendant cet intervalle peut entraîner la mobilisation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 19.6 du RGAO.

### **E / Ouverture des plis et évaluation des Offres**

#### **Article 26 : Ouverture des plis et recours**

26.1. La Commission de Passation des Marchés compétente procédera à l'ouverture des plis en un ou deux temps en présence des représentants des soumissionnaires concernés qui souhaitent y assister ou ceux qualifiés, à la date, à l'heure et à l'adresse indiquée dans le RPAO. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence. L'ouverture des plis en un temps est approprié lorsque les critères de qualification aisément applicables.

26.2. Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera renvoyée au soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « Offre de Remplacement » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente; laquelle sera renvoyée au Soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte.

Le remplacement d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. La modification d'offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évalués.

26.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris tout rabais [en cas d'ouverture des offres financières] et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que le Maître d'Ouvrage peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.

26.4 Les offres (et les modifications reçues conformément aux dispositions de l'article 24 du RGAO) qui n'ont pas été ouvertes et lues à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas soumises à évaluation.

26.5 Il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs rabais, et leurs délais ainsi que la composition de la sous-commission d'analyse. Une copie dudit procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence est remise à tous les participants à la fin de la séance.

26.6 A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la Commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires, et une copie aux MINMAP pour les dossiers nécessitant son visa préalable.

26.7 En cas de recours, prévu par la réglementation en vigueur, doit être adressé à au Ministre Délégué à la Présidence chargé des marchés publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Chef de la structure auprès de laquelle est placée la commission concernée avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics; Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillett de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des Marchés ;

L'Observateur Indépendant annexe à son rap- port, le feuillett qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

### **Article 27 : Caractère confidentiel de la procédure**

27.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du Marché, ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique.

27.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire, pour influencer la Commission de Passation des Marchés ou la Sous-Commission d'analyse dans l'évaluation des offres ou le Maître d'Ouvrage dans la décision d'attribution, peut entraîner le rejet de son offre.

27.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 27.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un Soumissionnaire souhaite entrer en contact avec le Maître d'Ouvrage pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

### **Article 28 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec le Maître d'Ouvrage**

28.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le Président de la Commission de Passation des Marchés peut, s'il le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par la Sous-Commission d'analyse, lors de l'évaluation des soumissions conformément aux dispositions de l'Article 32 du RGAO.

28.2. Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la Sous-Commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

### **Article 29 : Conformité des offres**

29.1. La Sous-Commission d'analyse procèdera à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.

29.2. La Commission des Marchés déterminera, après avis de la Sous-Commission d'analyse, si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques.

29.3. Une offre conforme pour l'essentiel est une offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence, réserve ou omissions substantielles. Les divergences ou omission substantielles sont celles :

- a. Qui limitent de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances des Fournitures et Services connexes spécifiés dans le Marché ; ou
- b. Qui limitent, d'une manière substantielle et non conforme au Dossier d'Appel d'Offres, les droits de le Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage ou leurs obligations au titre du Marché ; ou les obligations du soumissionnaire au titre du Marché ; ou
- c. Dont l'acceptation serait préjudiciable aux autres soumissionnaires ayant présenté des offres conformes pour l'essentiel.

29.4. Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera écartée par la Commission des Marchés Compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.

29.5. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du Dossier d'Appel d'Offres ne doivent pas être prises en compte lors de l'évaluation des offres.

### **Article 30 : Evaluation de l'offre technique**

30.1 La Sous-Commission d'analyse examinera l'offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le RPAO et le CCAP ont été acceptées par le soumissionnaire sans divergence ou réserve substantielle.

30.2 La Sous-Commission d'analyse évaluera les aspects techniques de l'offre présentée conformément à la clause 17 du RGAO afin de s'assurer que toutes les stipulations du Bordereau des prix, du calendrier de livraison et du Descriptif de la Fourniture (Spécifications techniques, Plans, Inspections et Essais), sont respectées sans divergence ou réserve substantielle.

30.3 Si, après l'examen des termes et conditions de l'appel d'offres et l'évaluation technique, la Sous-Commission d'analyse établit que l'offre n'est pas conforme pour l'essentiel en application de la clause 29 du RGAO, elle proposera à la commission de Passation des Marchés d'écartier l'offre en question.

### **Article 31 : Qualification du soumissionnaire**

La Sous-Commission s'assurera que le soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, satisfait aux critères de qualification stipulés à l'article 6 du RPAO. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

### **Article 32 : Correction des erreurs**

32.1. La Sous-commission d'analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La sous- commission d'analyse corrigera les erreurs de la façon suivante :

- a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la Sous-commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;
- b. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous-totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;
- c. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique confirmée par le sous- détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

32.2. Le montant figurant dans la soumission sera corrigé par la Sous-Commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnée et, avec la confirmation du soumissionnaire, ledit montant

sera réputé l'engager.

32.3. Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie pourra être saisie.

### **Article 33 : Evaluation des offres au plan financier**

34.1. La Sous-Commission d'analyse procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres dont elle aura déterminé au préalable qu'elles répondent pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, au sens des articles 29, 30 et 31 du RGAO, comme indiqué ci-après.

34.2. Pour cette évaluation, la Sous-Commission d'analyse prendra en compte les éléments ci-après :

- a. le prix de l'offre, indiqué suivant les dispositions de la clause 13 du RGAO ;
- b. Les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques en application de l'article 32.3 du RGAO ;
- c. Les ajustements du prix imputables aux rabais offerts en application de l'alinéa 13.4 du RGAO ;
- d. Les ajustements, imputables à l'application d'une marge de préférence, le cas échéant, conformément à la clause 35 du RGAO.

34.3. Lors de l'évaluation du montant des offres, la Sous-Commission d'analyse exclura et ne prendra pas en compte :

- a. Dans le cas de Fournitures fabriquées au Cameroun, des taxes sur les ventes ou autres taxes du même type dues sur le montant des fournitures ;
- b. Dans le cas de Fournitures déjà importées ou à importer, des droits de douane et autres droits d'entrée, des taxes sur les ventes ou autres taxes du même type dues sur le montant des fournitures ;
- c. Dans le cas de Services connexes, des droits de douanes, taxes sur les ventes et autres taxes similaires qui seront dus sur les Services connexes en cas d'attribution du Marché;
- d. De toute provision éventuelle pour révision des prix pendant la période d'exécution du Marché, lorsqu'elle est prévue dans l'offre.

34.4. Pour évaluer le montant de l'offre, la Sous-Commission d'analyse peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre, dont les caractéristiques, la performance des Fournitures et Services connexes et leurs conditions d'achat. Les facteurs retenus et précisés dans le RPAO, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres.

### **Article 34 : Comparaison des offres**

La Sous-Commission d'analyse comparera toutes les offres substantiellement conformes pour déterminer l'offre évaluée la moins disante, en application des clauses 34 et 35 du RGAO.

### **F / Attribution du Marché**

### **Article 35 : Attribution du marché**

37.1. Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres, qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

37.2. Si l'appel d'offres porte sur plusieurs lots, l'offre la moins disante sera déterminée en évaluant ce marché en liaison avec les autres lots à attribuer concurremment, en prenant en compte les rabais offerts par les soumissionnaires en cas d'attribution de plus d'un lot, ainsi que de leur plan de charges au moment de l'attribution.

37.3 Toute attribution de marchés de fourniture ce fait au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et financières requises résultant de critère d'évaluation et présentant l'offre évaluée à la moins disante

## **Article 36 : Droit du Maître d’Ouvrage de déclarer un appel d’offres infructueux ou d’annuler une procédure**

Le Maître d’Ouvrage se réserve le droit d’annuler une procédure d’Appel d’Offres après autorisation de l’autorité chargée des Marchés Publics lorsque les offres ont été ouvertes, ou de déclarer un appel d’offres infructueux après avis de la Commission des Marchés compétente, sans qu’il y ait lieu à réclamation

## **Article 37 : Droit de modification des quantités lors de l’attribution du Marché**

Le Maître d’Ouvrage, lors de l’attribution du Marché, se réserve le droit d’augmenter ou de diminuer, d’un pourcentage ne dépassant pas 15%, la quantité des fournitures et des services initialement spécifiée dans le Bordereau des quantités, sans changement de prix unitaires ou d’autres termes et conditions.

## **Article 38 : Notification de l’attribution du marché**

Avant l’expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, le Maître d’Ouvrage notifiera à l’attributaire du Marché par télécopie, confirmée par lettre recommandée, que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d’Ouvrage paiera au fournisseur au titre de l’exécution du marché et le délai d’exécution.

## **Article 39 : Publication des résultats d’attribution du marché et recours**

41.0 Toute décision d’attribution d’un marché public par les maîtres d’ouvrage ou le maître d’ouvrage Délégué est insérée, avec indication de prix et de délai, dans le journal des marchés publics édité par l’organisme chargé de la régulation des marchés publics ou dans toute autre publication habilitée.

41.1. Le Maître d’Ouvrage communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d’attribution, le rapport de l’Observateur Indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d’attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d’analyse des offres.

41.2. Le Maître d’Ouvrage est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

41.3. Après la publication du résultat de l’attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu’il y ait lieu à réclamation, à l’exception de l’exemplaire destiné à l’organisme chargé de la régulation des marchés publics.

41.4. En cas de recours, il doit être adressé au Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics avec copies à l’Agence de Régulation des Marchés Publics, au Chef de la structure auprès de laquelle est placée la commission concernée et au Président de ladite Commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de deux (02) jours ouvrables après la publication des résultats.

## **Article 40 : Signature du marché**

42.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l’attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés concernée, pour examen et adoption.

42.2. Le Maître d’Ouvrage dispose d’un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la Commission des Marchés compétente et souscrit par l’attributaire.

42.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

## **Article 41: Cautionnement définitif**

43.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par le Maître d’Ouvrage, le cocontractant fournira au Maître d’Ouvrage un Cautionnement définitif, garantissant l’exécution intégrale des prestations sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d’Appel d’Offres

43.2. Le cautionnement peut être remplacé par la garantie d’une caution d’un établissement bancaire agréé

conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d’Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

43.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d’un établissement bancaire ou d’un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

43.4. L’absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation pure et simple du marché.

**PIÈCE N° 4: REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES  
(RPAO)**

## REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

Réf du RPAO	GENERALITES
1.1	<p><u>Définition de la fourniture :</u>  La fourniture de <b>onze (11) véhicules en quatre(04) lots</b> à l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL).</p>
1.2	<p><u>Noms et adresse du Maître d'Ouvrage :</u>  Le Directeur Général de l'ARSEL, sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), à coté Supermarché DOVV, B.P. 6064 Yaoundé, Tél. : 222 21 10 11, email : <a href="mailto:ledoua@arsel-cm.org">ledoua@arsel-cm.org</a></p> <p><u>Référence de l'appel d'offre :</u>  Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° ...../AONO/ARSEL/DG/DAAFRH/SDAAB/SAGM/CIPM du ..... 2026 pour la fourniture de <b>onze (11) véhicules</b> à l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL).</p>
1.3	<p><u>Délai de livraison :</u> Quarante-cinq (45) jours calendaires</p>
2	<p><u>Source de financement :</u>  Budget de l'ARSEL, exercice 2026, imputations est <b>2026 45 000445 4501 24310</b> «<b>matériel de transport de service de fonction et autre matériel de transport en service</b>»</p> <p><u>Noms de l'emprunteur &amp; Noms du projet :</u> RAS</p>
4.1	<p><u>Liste des candidats pré qualifiés :</u> RAS</p>
4.2	<p><u>Critère de provenance des soumissionnaires :</u>  Concessionnaires et ou importateurs de droit Camerounais</p>
5.1	<p><u>Critère de provenance des soumissionnaires :</u> RAS</p>
6.1	<p><b>Documents constitutifs du Dossier d'appel d' offres</b>  Le dossier présenté par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis et regroupés en un seul (01) ou trois (03) volumes (à préciser) :</p> <p><b>Partie A : comprenant les Pièces Administratives suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) lettre d'intention de soumissionner</li> <li>ii) Attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ;</li> <li>iii) L'attestation de non-redevance délivrée par l'administration fiscale et datant de moins de trois mois ;</li> <li>iv) L'attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;</li> <li>v) L'attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins d'un mois ;</li> <li>vi) Le cautionnement de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de 7.440.000 francs CFA et d'une durée de validité de 30 jours accompagnée du récépissé CDEC. établi par <i>une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie</i> habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque banque, hypothèque légale);</li> <li>vii) L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire agréé par le Ministre en charge des Finances du Cameroun ;</li> <li>viii) L'accord de groupement ----- (préciser la forme du groupement notarié ou sous seing privé) et spécifiant le mandataire le cas échéant (le Maître d'Ouvrage devra</li> </ul>

- privilégier les groupements solidaires);
- ix) Le pouvoir de signature, le cas échéant
- x) La quittance d'achat du Dossier de Consultation d'une somme non remboursable de trente mille (150. 000) Francs CFA payable à dans l'un des comptes suivants ouverts au CAS-ARMP dans les livres de la BICEC sous les numéros 33598860001/94 à Yaoundé et 33598860001/39 à Douala – Bonanjo, ou dans les agences de tous les chefs-lieux de Région et celles des villes de Limbé et Dschang, ceci au titre des frais de dossier.
- xi) Autorisation du fabricant délivrée au concessionnaire automobile ou de l'agrément délivrée par le concessionnaire agréé ;
- xii) Certificats de conformité (homologation) des véhicules proposés ou Procès-Verbal de validation de prototype délivré par le MINT ;

Critère de qualification du soumissionnaire

**Critères éliminatoires**

1. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés;
2. Absence de la caution de soumission accompagnée d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et de Consignation (CDEC) à l'ouverture des plis ;
3. Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
4. Absence du prospectus en couleur et fiches techniques du fabricant détaillé décrivant les caractéristiques techniques du matériel proposé ;
5. Absence de l'autorisation du fabricant délivrée au concessionnaire automobile ou de l'agrément délivrée par le concessionnaire agréé ;
6. Absence de Certificats de conformité (homologation) des véhicules proposés ou Procès-Verbal de validation de prototype délivré par le MINT ;
7. Non satisfaction d'au moins cinq (5) critères sur l'ensemble des six (06) essentiels ;
8. Non-respect d'au moins 45/60 caractéristiques techniques mineures des véhicules proposés soit au moins soixante-quinze pourcent (75%) ;
9. Non-respect de l'une des caractéristiques techniques majeures ci-après :
  - Type de véhicule :
    - Lot 1 : silhouette SUV Station wagon, tout terrain 4x4, puissance maximale 12 CV ;
    - Lot 2 : silhouette berline puissance maximale 8 CV;
    - Lot 3 : Pick-up, tout terrain 4x4, puissance maximale 9 CV ;
    - Lot 4 : silhouette SUV, tout terrain 4x4, puissance maximale 10 CV.
  - Source d'énergie : Diesel ou essence

N°	CRITERES ESSENTIELS	NOTATION
1	La présentation générale de l'offre (ce critère est satisfait si ¾ sous critères est validé)	Oui
2	Références / expérience du soumissionnaire (ce critère est satisfait si 1/1 sous critères est validé) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins une fourniture similaire à l'Administration au cours des 05 dernières années.)</li> </ul> NB : la référence est justifiée par la présentation du Marché (première et dernière page) et son PV d réception.	Oui
3	Service après-vente (ce critère est satisfait si 1/1 sous critères est validé) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement sur l'honneur de disposer au moins de cinq 05 contrats de représentations régionales sur l'ensemble du territoire national, dont 01 à Yaoundé, d'un stock suffisant de pièces de rechanges et des personnels qualifiés.</li> </ul>	Oui
4	Période de Garantie (ce critère est satisfait si 1/2 sous critères est validé) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantie de réparation gratuite pendant au moins trois (03) ans pour tout vice de fabrication</li> <li>- Garantie d'entretien courant pendant 5 ans au moins</li> </ul>	Oui

<b>5</b>	Délais de livraison (ce critère est satisfait si le délai de livraison est inférieur ou égale à 30 jours)	<b>Oui</b>
<b>6</b>	Preuve d'acceptation des clauses du Marché (ce critère est satisfait si 2/2 sous critères est validé <ul style="list-style-type: none"> <li>- CCAP paraphé à chaque, signé et daté à la dernière page</li> <li>- DF paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page</li> </ul> )	<b>Oui</b>

**NB : La non-atteinte d'au moins cinq (05) critères sur l'ensemble des six (06) entraînera le rejet de l'offre**

### **Partie B : Proposition technique ou Méthodologie d'exécution**

Le soumissionnaire produira une note descriptive ou méthodologique présentant de manière détaillée les éléments constitutifs de sa proposition technique, notamment le cas échéant :

- a) L'organisation ainsi que l'ordonnancement qu'il envisage mettre en place pour exécuter efficacement la fourniture;
- b) le calendrier, le planning et le délai de livraison des mobiliers ;
- c) les dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale ;
- d) les dispositions relatives au respect des mesures environnementales,
- e) la liste des autres documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier les caractéristiques des fournitures ou autres clauses techniques le cas échéant :
  - les prospectus, catalogues ou dessins à préciser (seuls les documents produits par les fabricants feront foi pour les équipements) ;
  - le justificatif de service après-vente, le cas échéant ;
  - la liste des fournitures calendaires ou celles des services connexes ressortant le calendrier, le planning et le délai de livraison des fournitures ;
  - le certificat d'origine.

**i) Le soumissionnaire remplira et souscrira les formulaires :**

- la Charte d'Intégrité
- La Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales
  - Le non abandon d'un marché les trois (03) dernières années

**ii) Les preuves d'acceptations des conditions du marché**

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées sur chaque page et signée à la dernière précédée de la mention « lu et approuvé », des documents ci-après :

- g) Le projet de marché, paraphé à toutes les pages, cacheté, daté et signé à la dernière page ;
- h) Les cahiers des clauses techniques Particulières ou des spécifications techniques des fournitures.

**iii) La capacité financière ou le justificatif du chiffre d'affaires (DSF ou bilan) le cas échéant ;**

Les Soumissionnaires devront présenter notamment :

- Les états financiers certifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué pour les trois (03) dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat
- L'attestation de capacité financière d'un montant de 150. 000 000 (Cent cinquante millions) francs CFA délivrée par une banque agréée de 1<sup>er</sup> ordre,
- Les chiffres d'affaires annuels selon le bilan certifié ou une déclaration statistique et fiscale, selon le modèle en annexe.

**Volume 3 ou Partie Comprenant les justificatifs financiers ci-après :**

- i) La lettre de soumission timbrée établie suivant le modèle, datée et signée
- ii) Le Bordereau descriptif des prix unitaires dûment rempli, daté et signé ;
- iii) Le devis quantitatif et estimatif dûment rempli, daté et signé

7	<p><i>En cas de Groupement de fournisseurs :</i></p> <p>Outre les renseignements énumérés à la rubrique précédente pour chaque membre du groupement, les offres présentées par un groupement de deux ou plusieurs fournisseurs doivent remplir les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un accord de groupement d'entreprises qui établit que ses différents membres sont responsables conjointement ou solidairement pour l'exécution du Marché</li> <li>• les soumissions présentées par un groupement de deux ou plusieurs fournisseurs engagent conjointement ou solidairement, les membres du groupement.</li> <li>• la soumission sera signée de manière à engager toutes les parties en présence ;</li> <li>• le représentant du groupement sera désigné mandataire du groupement sur la base d'une procuration notariée signée par chaque membre du groupement.</li> </ul>
8	<p><i>Langue de l'offre :</i></p> <p>Les offres seront rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles</p>
9	<p>Les prestataires doivent soumettre des offres rédigées en français ou en anglais sur la plateforme COLEPS au plus tard le / /2026 à 13h00, heure locale. Une copie de sauvegarde des offres enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.</p> <p><b>Nb : Taille et format des fichiers</b></p> <p>Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 MO pour l'Offre Administrative ;</li> <li>• 15 MO pour l'Offre Technique ;</li> <li>• 5 MO pour l'Offre Financière.</li> </ul> <p>Les formats acceptés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Format PDF pour les documents textuels ;</li> <li>• JPEG pour les images.</li> </ul> <p>Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.</p> <p>En plus de la copie de sauvegarde des offres enregistrée, une offre financière témoin scellée ( cf. article 92 (8) du code des marchés, pour conservation à l'ARMP) sera transmise sous pli scellé contre décharge et devra porter la mention suivante :</p> <p style="text-align: center;"><b>Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence</b>  <b>N° /AONO/ARSEL/ DAAFRH/SDAAB/SAGM /CIPM/2026 du _____</b>  <b>Pour la fourniture de onze (11) véhicules en quatre (04) lots à l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL)</b></p>
<b>PRIX DE L'OFFRE</b>	
10	<p><i>Les prix seront indiqués comme requis dans les modèles de bordereaux des prix et sous détail des prix fournis en annexe</i></p>
11	<p>Les prix de ce marché <u>ne sont pas</u> révisables</p>
12	<p>Monnaie de l'offre  <i>Les prix sont libellés dans les monnaies ci-après</i> : le francs CFA (XAF)</p>
13	<p><i>Préparation et dépôt des offres :</i></p> <p>Les offres rédigées en langue française ou anglaise en sept (07) exemplaires (un original et six copies marquées comme telles), seront déposées au plus tard le _____ à 13 heures auprès des services en charge des Marchés de l'ARSEL, sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), à coté Supermarché DOVV, B.P. 6064 Yaoundé, Tél. : 222 21 10 11, email : <a href="mailto:ledoua@arsel-cm.org">ledoua@arsel-cm.org</a></p>

	<p><u>Montant de la garantie de l'offre :</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>lot</th><th>Désignation</th><th>Montant caution (F CFA)</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td><td><b>Véhicule 4x4 SUV Station wagon</b></td><td><b>1 600 000</b></td></tr> <tr> <td>2</td><td><b>Véhicule berline</b></td><td><b>500 000</b></td></tr> <tr> <td>3</td><td><b>Véhicules 4x4 Pick-up</b></td><td><b>1 840 000</b></td></tr> <tr> <td>4</td><td><b>Véhicules 4x4 SUV</b></td><td><b>3 500 000</b></td></tr> </tbody> </table>	lot	Désignation	Montant caution (F CFA)	1	<b>Véhicule 4x4 SUV Station wagon</b>	<b>1 600 000</b>	2	<b>Véhicule berline</b>	<b>500 000</b>	3	<b>Véhicules 4x4 Pick-up</b>	<b>1 840 000</b>	4	<b>Véhicules 4x4 SUV</b>	<b>3 500 000</b>
lot	Désignation	Montant caution (F CFA)														
1	<b>Véhicule 4x4 SUV Station wagon</b>	<b>1 600 000</b>														
2	<b>Véhicule berline</b>	<b>500 000</b>														
3	<b>Véhicules 4x4 Pick-up</b>	<b>1 840 000</b>														
4	<b>Véhicules 4x4 SUV</b>	<b>3 500 000</b>														
14																
15	<p><u>Période de validité des offres :</u> La période de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date de dépôt des offres.</p>															
16	<p><u>Une clé de sauvegarde à déposer</u></p>															
17	<p><u>Adresse du Maître d'Ouvrage à utiliser pour l'envoi des offres :</u> Le Directeur Général de l'ARSEL sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), à coté Supermarché DOVV, B.P. 6064 Yaoundé; Tél. : 222 21 10 11, email : <a href="mailto:ledoua@arsel-cm.org">ledoua@arsel-cm.org</a></p> <p><u>Numéro de l'Appel d'Offres :</u> N° <u>/AONO/ARSEL/DG/DAAFRH/SDAAB/SAGM /CIPM/2026 du</u></p>															
18	<p><u>Date et heure limite de dépôt des offres :</u> Les offres seront déposées au plus tard le _____ à 13 heures aux services en charge des marchés de l'ARSEL</p>															
19	<p><u>Date et heure de l'ouverture des plis :</u> L'ouverture des offres en un temps se fera dans la salle de réunion de l'ARSEL, le _____ à 14 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de l'offre dont ils ont la charge.</p>															
	<b>ATTRIBUTION DU MARCHE</b>															
20	<p>Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et a été évaluée la moins disant. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du Marché par le Maître d'Ouvrage, le Cocontractant fournira au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.</p>															

## GRILLE D'EVALUATION

### CRITERES ELIMINATOIRES

CRITERES ELIMINATOIRES	OUI	NON
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai 48 heures accordé par la Commission Interne de Passation des Marchés;</li> <li>2. Absence ou non-conformité de la caution de soumission accompagnée d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et de Consignation (CDEC) à l'ouverture des plis ;</li> <li>3. Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;</li> <li>4. Absence du prospectus en couleur et fiches techniques du fabricant détaillé décrivant les caractéristiques techniques du matériel proposé ;</li> <li>5. Absence de l'autorisation du fabricant délivrée au concessionnaire automobile ou de l'agrément délivrée par le concessionnaire agréé ;</li> <li>6. Absence de Certificats de conformité (homologation) des véhicules proposés ou Procès-Verbal de validation de prototype délivré par le MINT ;</li> <li>7. Non satisfaction d'au moins cinq (5) critères sur l'ensemble des six (06) essentiels ;</li> <li>8. Non-respect d'au moins 45/60 caractéristiques techniques mineures des véhicules proposés soit au moins soixante-quinze pourcent (75%) ;</li> <li>9. Non-respect de l'une des caractéristiques techniques majeures ci-après : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Type de véhicule : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lot 1 : silhouette SUV Station wagon, tout terrain 4x4, puissance maximale 12 CV ;</li> <li>• Lot 2 : silhouette berline puissance maximale 8 CV;</li> <li>• Lot 3 : Pick-up, tout terrain 4x4, puissance maximale 9 CV ;</li> <li>• Lot 4 : silhouette SUV, tout terrain 4x4, puissance maximale 10 CV.</li> </ul> </li> <li>○ Source d'énergie : Diesel ou essence.</li> </ul> </li> </ol>		

### CRITERES ESSENTIELS

A- PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE	OUI	NON
Respect de l'ordre de la présentation des pièces		
Intercalaires en couleur autre que le blanc		
Reliure		
Lisibilité		
TOTAL PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE		

B- REFERENCE / EXPERIENCE DU SOUMISSIONNAIRE	OUI	NON
Au moins une fourniture similaire à l'Administration au cours des 05 dernières années.		
NB : la référence est justifiée par la présentation du Marché (première et dernière page) et son PV de réception.		
TOTAL EXPERIENCE DU COCONTRACTANT		

D- SERVICE APRES VENTE	OUI	NON
Engagement sur l'honneur de disposer au moins de cinq 05 contrats de représentations régionales sur l'ensemble du territoire national, dont 01 à Yaoundé, d'un stock suffisant de pièces de rechanges et des personnels qualifiés.		
TOTAL REPRESENTATION SERVICE APRES VENTE		

E- PERIODE DE GARANTIE	OUI	NON
------------------------	-----	-----

Garantie de réparation gratuite pendant au moins trois (03) pour tout vice de fabrication		
Garantie d'entretien courant pendant 5 ans au moins		
<b>TOTAL PERIODE DE GARANTIE</b>		

<b>F- DELAIS DE LIVRAISON</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Délais $\leq$ 30 jours		
<b>TOTAL DELAIS DE LIVRAISON</b>		

<b>G- PREUVE D'ACCEPTATION DES CLAUSES DU MARCHE</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
CCAP paraphé à chaque, signé et daté à la dernière page		
DF paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page		
<b>TOTAL PREUVE D'ACCEPTATION DES CLAUSES DU MARCHE</b>		

<b>TOTAL GENERAL DES OUI ET NON</b>		
<b>SOIT : 05 « OUI » SUR 06</b>		

**Pour être éligible à l'analyse financière le soumissionnaire doit obtenir « OUI » pour au moins cinq (05) sur un total de six (06) critères.**

## I- CARACTERISTIQUES DU VEHICULE 4X4 SUV STATION WAGON TENANT LIEU DE GRILLE D'EVALUATION

**NB :** Les critères de notation sont binaires : **OUI / NON**

GRILLE D'EVALUATION	OUI	NON
<b>MOTEUR ET TRANSMISSION</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Type de moteur : <b>en ligne</b></li> <li>– Nombre de cylindres : <b>≥ 4 cylindres</b></li> <li>– Nombre de soupapes par cylindre : <b>≥ 4 soupapes</b></li> <li>– Alimentation : <b>Injection directe</b></li> <li>– Cylindrée (cc) : <b>≥ 2755</b></li> <li>– Puissance maxi (ch) à tr/min : <b>≥ 150/3400</b></li> <li>– Couple maxi Nm/ (tr/min) : <b>≥ 420/1400-3400</b></li> <li>– Puissance Fiscale : <b>≤ 10 CV</b></li> <li>– Transmission : <b>4x4 enclencheable manuellement</b></li> <li>– Boîte de vitesses : <b>Manuelle</b></li> <li>– Carburant : <b>Diesel</b></li> </ul>		
<b>TOTAL 1 /11</b>		
<b>CARROSSERIE, DIMENSIONS, POIDS ET CAPACITÉS</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre de portes : <b>5</b></li> <li>– Silhouette : <b>SUV SW</b></li> <li>– Longueur : <b>≥ 4795(mm)</b></li> <li>– Largeur : <b>≥ 1855 (mm)</b></li> <li>– Hauteur : <b>≥ 1835 (mm)</b></li> <li>– Garde au sol : <b>≥ 279 (mm)</b></li> <li>– Empattement : <b>≥ 2745 (mm)</b></li> <li>– Poids à vide : <b>≤ 2135 (kg)</b></li> <li>– Poids total autorisé en charge : <b>≥ 2735 (kg)</b></li> </ul>		
<b>TOTAL 2 /9</b>		
<b>SÉCURITÉ, SUSPENSIONS ET FREINAGE</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Système d'assistance au freinage : <b>ABS</b></li> <li>– Anti démarrage électronique : <b>Clé à puce</b></li> <li>– Airbag : <b>≥ 03 Genoux (conducteur), Passager, Conducteur</b></li> <li>– Ceintures de sécurité avant : <b>2x3 points</b></li> <li>– Ceintures de sécurité 2ième rangée : <b>3x3 points</b></li> <li>– Ceintures de sécurité 3ième rangée : <b>≥ 2x3 points</b></li> <li>– Désembuage : <b>Lunette arrière</b></li> <li>– Clignotants supplémentaires : <b>Clignotants latéraux</b></li> <li>– Freins avant : <b>Disques ventilés</b></li> <li>– Freins arrière : <b>Disques ventilés</b></li> <li>– Frein parking : <b>Manuelle</b></li> <li>– Suspensions avant : <b>Amortisseurs avec ressorts hélicoïdaux</b></li> <li>– Projecteur antibrouillard : <b>Avant</b></li> <li>– Levier de vitesse et frein à main : <b>Cuir</b></li> <li>– Verrouillage centralisé des portes : <b>OUI</b></li> </ul>		
<b>TOTAL 3 /15</b>		
<b>ACCESOIRES, EXTÉRIEURS ET PNEUMATIQUES</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Phares : <b>LED</b></li> <li>– Poignées de portes extérieures : <b>chrome</b></li> <li>– Projecteurs Antibrouillard : <b>Avant</b></li> <li>– Pare chocs avant et arrière : <b>Ton caisse</b></li> <li>– Lot de bord : <b>(Cric, boîte à pharmacie extincteur, triangle de signalisation, deux cales métalliques)</b></li> </ul>		

GRILLE D'EVALUATION		OUI	NON
– Trousses de dépannage : <b>complète</b>			
– Documentation : <b>Manuel d'entretien et d'utilisation</b>			
– Rétroviseurs extérieurs : <b>électriques</b>			
– Protection moteur : <b>Tôle de protection du moteur</b>			
– Jantes : <b>alu</b>			
– Dimensions pneumatiques : $\geq 265/65R17$			
– Roue de secours : <b>Alliage</b>			
– Marche pieds : <b>Marche pieds latéraux</b>			
<b>TOTAL 4 /13</b>			
<b>EQUIPEMENTS INTÉRIEUR ET CONFORT</b>			
– Système audio : <b>Radio /CD/MP3</b>			
– Ecran tactile : <b>06</b>			
– Connectique : <b>USB/Bluetooth/Apple Carplay/Android Auto</b>			
– Haut-parleurs : <b>06</b>			
– Climatisation : <b>Automatique bi-zone</b>			
– Vitres électriques : <b>avant et arrière</b>			
– Nombre de places assises : $\geq 7$			
– Réfrigération : <b>Compartiment réfrigéré</b>			
– Siège conducteur réglable : <b>En hauteur et en profondeur</b>			
– Banquette arrière : <b>Amovible (rabattable 40/60)</b>			
– Sellerie : <b>Tissu haut de gamme</b>			
– <b>Camera : capteur arrière</b>			
<b>TOTAL 5 /12</b>			
<b>TOTAUX 'OUI' 1, 2, 3,4&amp;5 = /60 SOIT %</b>			

## **II- CARACTERISTIQUES DU VEHICULE VÉHICULES 4X4 PICK-UP TENANT LIEU DE GRILLE D'EVALUATION**

**NB :** Les critères de notation sont binaires : **OUI / NON**

	OUI	NON
<b>MOTEUR ET TRANSMISSION</b>		
– Type de moteur : <b>en ligne</b>		
– Nombre de cylindres : $\geq 4$ <b>cylindres</b>		
– Nombre de soupapes par cylindre : $\geq 4$ <b>soupapes</b>		
– Alimentation : <b>Injection directe</b>		
– Cylindrée (cc) : $\geq 2755$		
– Puissance maxi (ch) à tr/min : $\geq 150/3400$		
– Couple maxi Nm/ (tr/min) : $\geq 420/1400-3400$		
– Puissance Fiscale : $\leq 10$ <b>CV</b>		
– Transmission : <b>4x4 enclenchable manuellement</b>		
– Boîte de vitesses : <b>Manuelle</b>		
– Carburant : <b>Diesel</b>		
<b>TOTAL 1 /11</b>		
<b>CARROSSERIE, DIMENSIONS, POIDS ET CAPACITÉS</b>		
– Nombre de portes : <b>5</b>		
– Silhouette : <b>SUV SW</b>		
– Longueur : $\geq 4795$ (mm)		

	OUI	NON
– Largeur : <b>≥ 1855 (mm)</b>		
– Hauteur : <b>≥ 1835 (mm)</b>		
– Garde au sol : <b>≥ 279 (mm)</b>		
– Empattement : <b>≥ 2745 (mm)</b>		
– Poids à vide : <b>≤ 2135 (kg)</b>		
– Poids total autorisé en charge : <b>≥ 2735 (kg)</b>		
– Type de moteur : <b>en ligne</b>		
– Nombre de cylindres : <b>≥ 4 cylindres</b>		
– Nombre de soupapes par cylindre : <b>≥ 4 soupapes</b>		
– Alimentation : <b>Injection directe</b>		
– Cylindrée (cc) : <b>≥ 2755</b>		
– Puissance maxi (ch) à tr/min : <b>≥ 150/3400</b>		
– Couple maxi Nm/ (tr/min) : <b>≥ 420/1400-3400</b>		
– Puissance Fiscale : <b>≤ 10 CV</b>		
– Transmission : <b>4x4 enclenchable manuellement</b>		
– Boîte de vitesses : <b>Manuelle</b>		
– Carburant : <b>Diesel</b>		
– Type de moteur : <b>en ligne</b>		
– Nombre de cylindres : <b>≥ 4 cylindres</b>		
<b>TOTAL 2 /11</b>		

## SÉCURITÉ, SUSPENSIONS ET FREINAGE

– Système d'assistance au freinage : <b>ABS</b>		
– Anti démarrage électronique : <b>Clé à puce</b>		
– Airbag : <b>≥ 03 Genoux (conducteur), Passager, Conducteur</b>		
– Ceintures de sécurité avant : <b>2x3 points</b>		
– Ceintures de sécurité 2ième rangée : <b>3x3 points</b>		
– Ceintures de sécurité 3ième rangée : <b>≥ 2x3 points</b>		
– Désembuage : <b>Lunette arrière</b>		
– Clignotants supplémentaires : <b>Clignotants latéraux</b>		
– Freins avant : <b>Disques ventilés</b>		
– Freins arrière : <b>Disques ventilés</b>		
– Frein parking : <b>Manuelle</b>		
– Suspensions avant : <b>Amortisseurs avec ressorts helicoidaux</b>		
– Projecteur antibrouillard : <b>Avant</b>		
– Levier de vitesse et frein à main : <b>Cuir</b>		
– Verrouillage centralisé des portes : <b>OUI</b>		
<b>TOTAL 3 /15</b>		

## ACCESOIRES, EXTÉRIEURS ET PNEUMATIQUES

– Phares : <b>LED</b>		
– Poignées de portes extérieures : <b>chrome</b>		
– Projecteurs Antibrouillard : <b>Avant</b>		
– Pare chocs avant et arrière : <b>Ton caisse</b>		
– Lot de bord : <b>(Cric, boite à pharmacie extincteur, triangle de signalisation, deux cales métalliques)</b>		
– Trousse de dépannage : <b>complète</b>		
– Documentation : <b>Manuel d'entretien et d'utilisation</b>		
– Rétroviseurs extérieurs : <b>électriques</b>		
– Protection moteur : <b>Tôle de protection du moteur</b>		
– Jantes : <b>alu</b>		
– Dimensions pneumatiques : <b>≥ 265/65R17</b>		

	OUI	NON
– Roue de secours : <b>Alliage</b>		
– Marche pieds : <b>Marche pieds latéraux</b>		
<b>TOTAL 4 /13</b>		
<b>EQUIPEMENTS INTÉRIEUR ET CONFORT</b>		
– Système audio : <b>Radio /CD/MP3</b>		
– Ecran tactile : <b>06</b>		
– Connectique : <b>USB/Bluetooth/Apple Carplay/Android Auto</b>		
– Hauts-parleur: <b>06</b>		
– Climatisation : <b>Automatique bi-zone</b>		
– Vitres électriques : <b>avant et arrière</b>		
– Nombre de places assises : <b>≥ 7</b>		
– Réfrigération : <b>Compartiment réfrigéré</b>		
– Siège conducteur réglable : <b>En hauteur et en profondeur</b>		
– Banquette arrière : <b>Amovible (rabattable 40/60)</b>		
– Sellerie : <b>Tissu haut de gamme</b>		
– <b>Camera : capteur arrière</b>		
<b>TOTAL 5 /12</b>		
<b>TOTAUX 'OUT' 1, 2, 3,4&amp;5 = /60 SOIT %</b>		

### III-CARACTERISTIQUES DU VEHICULE BERLINE GRILLE D'EVALUATION

	OUI	NON
<b>MOTEUR ET TRANSMISSION</b>		
– Type de moteur : <b>en ligne</b>		
– Nombre de cylindres : <b>≥ 4 cylindres</b>		
– Nombre de soupapes par cylindre : <b>≥ 4 soupapes</b>		
– Alimentation : <b>Injection directe</b>		
– Cylindrée (cc) : <b>≥ 1400</b>		
– Puissance maxi (ch) à tr/min : <b>≥ 6000</b>		
– Couple maxi Nm/ (tr/min) : <b>≥ 100/4000</b>		
– Puissance Fiscale : <b>≤ 8 CV</b>		
– Transmission : <b>4x2 tractions</b>		
– Boîte de vitesses : <b>Automatique</b>		
– Carburant : <b>Diesel/essence</b>		
– Distance de freinage <b>≥ 40m</b>		
<b>TOTAL 1 /11</b>		
<b>CARROSSERIE, DIMENSIONS, POIDS ET CAPACITÉS</b>		
– Nombre de portes : <b>5</b>		
– Silhouette : <b>berline compacte</b>		
– Longueur : <b>≥ 400(mm)</b>		
– Largeur : <b>≥ 1700 (mm)</b>		
– Hauteur : <b>≥ 1450 (mm)</b>		
– Garde au sol : <b>≥ 230 (mm)</b>		
– Empattement : <b>≥ 2570 (mm)</b>		
– Poids à vide : <b>≤ 1100 (kg)</b>		
– Passagers : <b>5</b>		
– Coffre <b>≤ 371 l</b>		
– Réservoir <b>≤ 47 l</b>		
– Capacité de remorquage		

	OUI	NON
<b>TOTAL 2 /8</b>		
<b>DIRECTION/SÉCURITÉ, SUSPENSIONS ET FREINAGE</b>		
– Système d’assistance au freinage : <b>ABS</b>		
– Direction à crémaillère, assistance électrique		
– Anti démarrage électronique : <b>Clé à puce</b>		
– Airbag : <b>≥ 03 Genoux (conducteur), Passager, Conducteur</b>		
– Ceintures de sécurité avant : <b>2x3 points</b>		
– Ceintures de sécurité 2ième rangée : <b>3x3 points</b>		
– Ceintures de sécurité 3ième rangée : <b>≥ 2x3 points</b>		
– Désembuage : <b>Lunette arrière</b>		
– Clignotants supplémentaires : <b>Clignotants latéraux</b>		
– Freins avant : <b>Disques ventilés</b>		
– Freins arrière : <b>Disques tambours</b>		
– Frein parking : <b>Manuelle</b>		
– Suspensions avant : <b>Macpherson</b>		
– Suspension arrière : <b>à tige multiples</b>		
– Verrouillage centralisé des portes : <b>OUI</b>		
<b>TOTAL 3 /14</b>		
<b>ACCESOIRES, EXTÉRIEURS ET PNEUMATIQUES</b>		
– Phares : <b>LED</b>		
– Projecteurs Antibrouillard : <b>Avant</b>		
– Lot de bord : <b>(Cric, boite à pharmacie extincteur, triangle de signalisation, deux cales métalliques)</b>		
– Trousse de dépannage : <b>complète</b>		
– Documentation : <b>Manuel d’entretien et d’utilisation</b>		
– Rétroviseurs extérieurs : <b>électriques</b>		
– Protection moteur : <b>Tôle de protection du moteur</b>		
– Jantes : <b>alu</b>		
– Dimensions pneumatiques : <b>≥ 175/65R16</b>		
– Roue de secours : <b>Alliage</b>		
<b>TOTAL 4 /10</b>		
<b>EQUIPEMENTS INTÉRIEUR ET CONFORT</b>		
– Système audio : <b>Radio /CD/MP3</b>		
– Ecran tactile : 06		
– Connectique : <b>USB/Bluetooth/Apple Carplay/Android Auto</b>		
– Haut-parleurs: 04		
– Climatisation : <b>Automatique bi-zone</b>		
– Vitres électriques : <b>avant et arrière</b>		
– Nombre de places assises : <b>≥ 5</b>		
– Clé intelligente		
– GPS		
– Camera : capteur arrière		
– Compatibilité :Appel carplay/Android Auto		
<b>TOTAL 5 /08</b>		
– <b>TOTAUX ‘OUI’ 1, 2, 3,4&amp;5 = /60 SOIT %</b>		

## IV-CARACTERISTIQUES DU VEHICULE Véhicules 4X4 SUV Haut de gamme

### GRILLE D'EVALUATION

MOTEUR ET TRANSMISSION	OUI	NON
– Type de moteur : <b>en ligne</b>		
– Nombre de cylindres : <b>≥ 4 cylindres</b>		
– Nombre de soupapes par cylindre : <b>≥ 4 soupapes</b>		
– Alimentation : <b>Injection directe</b>		
– Cylindrée (cc) : <b>≥ 2755</b>		
– Puissance maxi (ch) à tr/min : <b>≥ 150/3400</b>		
– Couple maxi Nm/ (tr/min) : <b>≥ 420/1400-3400</b>		
– Puissance Fiscale : <b>≤ 10 CV</b>		
– Transmission : <b>4x4 enclenchable manuellement</b>		
– Boîte de vitesses : <b>Manuelle</b>		
– Carburant : <b>Diesel</b>		
<b>TOTAL 1 /11</b>		
CARROSSERIE, DIMENSIONS, POIDS ET CAPACITÉS		
– Nombre de portes : <b>5</b>		
– Silhouette : <b>SUV SW</b>		
– Longueur : <b>≥ 4795(mm)</b>		
– Largeur : <b>≥ 1855 (mm)</b>		
– Hauteur : <b>≥ 1835 (mm)</b>		
– Garde au sol : <b>≥ 279 (mm)</b>		
– Empattement : <b>≥ 2745 (mm)</b>		
– Poids à vide : <b>≤ 2135 (kg)</b>		
– Poids total autorisé en charge : <b>≥ 2735 (kg)</b>		
<b>TOTAL 2 /09</b>		
SÉCURITÉ, SUSPENSIONS ET FREINAGE		
– Système d'assistance au freinage : <b>ABS</b>		
– Anti démarrage électronique : <b>Clé à puce</b>		
– Airbag : <b>≥ 03 Genoux (conducteur), Passager, Conducteur</b>		
– Ceintures de sécurité avant : <b>2x3 points</b>		
– Ceintures de sécurité 2ième rangée : <b>3x3 points</b>		
– Ceintures de sécurité 3ième rangée : <b>≥ 2x3 points</b>		
– Désembrage : <b>Lunette arrière</b>		
– Clignotants supplémentaires : <b>Clignotants latéraux</b>		
– Freins avant : <b>Disques ventilés</b>		
– Freins arrière : <b>Disques ventilés</b>		
– Frein parking : <b>Manuelle</b>		
– Suspensions avant : <b>Amortisseurs avec ressorts helicoidaux</b>		
– Projecteur antibrouillard : <b>Avant</b>		
– Levier de vitesse et frein à main : <b>Cuir</b>		
– Verrouillage centralisé des portes : <b>OUI</b>		
<b>TOTAL 3 /15</b>		
ACCESOIRES, EXTÉRIEURS ET PNEUMATIQUES		
– Phares : <b>LED</b>		
– Poignées de portes extérieures : <b>chrome</b>		

MOTEUR ET TRANSMISSION		OUI	NON
– Projecteurs Antibrouillard : <b>Avant</b>		.	.
– Pare chocs avant et arrière : <b>Ton caisse</b>		.	.
– Lot de bord : <b>(Cric, boîte à pharmacie extincteur, triangle de signalisation, deux cales métalliques)</b>		.	.
– Trousse de dépannage : <b>complète</b>		.	.
– Documentation : <b>Manuel d'entretien et d'utilisation</b>		.	.
– Rétroviseurs extérieurs : <b>électriques</b>		.	.
– Protection moteur : <b>Tôle de protection du moteur</b>		.	.
– Jantes : <b>alu</b>		.	.
– Dimensions pneumatiques : $\geq 265/65R17$		.	.
– Roue de secours : <b>Alliage</b>		.	.
– Marche pieds : <b>Marche pieds latéraux</b>		.	.
<b>TOTAL 4 /13</b>		.	.
<b>EQUIPEMENTS INTÉRIEUR ET CONFORT</b>			
– Système audio : <b>Radio /CD/MP3</b>		.	.
– Ecran tactile : 06		.	.
– Connectique : <b>USB/Bluetooth/Apple Carplay/Android Auto</b>		.	.
– Hauts-parleur: 06		.	.
– Climatisation : <b>Automatique bi-zone</b>		.	.
– Vitres électriques : <b>avant et arrière</b>		.	.
– Nombre de places assises : $\geq 7$		.	.
– Réfrigération : <b>Compartiment réfrigéré</b>		.	.
– Siège conducteur réglable : <b>En hauteur et en profondeur</b>		.	.
– Banquette arrière : <b>Amovible (rabattable 40/60)</b>		.	.
– Sellerie : <b>Tissu haut de gamme</b>		.	.
– <b>Camera : capteur arrière</b>		.	.
<b>TOTAL 5 /12</b>		.	.
<b>TOTAUX 'OUT' 1, 2, 3,4&amp;5 = /60 SOIT %</b>			

**PIÈCE N° 5: CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)**

**TABLE DES MATIERES (C.C.A.P)**

<b>CHAPITRE I</b>	<b>GENERALITES</b>
Article 1	<b>Objet du Marché</b>
Article 2	<b>Procédure de passation du marché</b>
Article 3	<b>Définition et attributions</b>
Article 4	<b>Langue, loi et réglementation applicables</b>
Article 5	<b>Normes</b>
Article 6	<b>Pièces constitutives du marché</b>
Article 7	<b>Textes généraux applicables</b>
Article 8	<b>Communication</b>
Article 9	<b>Ordres de service</b>
Article 10	<b>Matériel et personnel du fournisseur</b>
<b>CHAPITRE II</b>	<b>CLAUSES FINANCIERES</b>
Article 11	<b>Garanties et Cautions</b>
Article 12	<b>Montant du marché</b>
Article 13	<b>Lieu et mode de paiement</b>
Article 14	<b>Variation des prix</b>
Article 15	<b>Formules de révision des prix</b>
Article 16	<b>Formules d'actualisation des prix</b>
Article 17	<b>Avances</b>
Article 18	<b>Paiement</b>
Article 19	<b>Intérêts moratoires</b>
Article 20	<b>Pénalités de retard</b>
Article 21	<b>Timbres et enregistrement des marchés</b>
<b>CHAPITRE III</b>	<b>EXECUTION DES PRESTATIONS</b>
Article 22	<b>Brevet</b>
Article 23	<b>Lieu et délais de livraison</b>
Article 24	<b>Rôles et responsabilités du fournisseur</b>
Article 25	<b>Transport et Assurances</b>
Article 26	<b>Essais et Services Connexes</b>
Article 27	<b>Service après-vente et consommables</b>
<b>CHAPITRE IV</b>	<b>DE LA RECEPTION</b>
Article 28	<b>Documents à fournir avant la réception technique</b>
Article 29	<b>Réception provisoire</b>
Article 30	<b>Documents à fournir après la réception provisoire</b>
Article 31	<b>Délais de garantie</b>
Article 32	<b>Réception définitive</b>
<b>CHAPITRE V</b>	<b>DISPOSITIONS DIVERSES</b>
Article 33	<b>Résiliation du marché</b>
Article 34	<b>Cas de force majeure</b>
Article 35	<b>Différends et litiges</b>
Article 36	<b>Edition et diffusion du présent marché</b>
Article 37 et dernier	<b>Entrée en vigueur du marché</b>

## **Chapitre I : Généralités**

### **Article 1<sup>er</sup> : Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la fourniture de onze (11) véhicules en quatre (04) lots suivant les caractéristiques définies dans les spécifications techniques et les quantités définies dans le devis estimatif.

### **Article 2 : Procédure de passation**

Le présent marché est passé après Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°...../AONO/ARSEL/DG/DAAFRH/SDAAB/SAGM /CIPM/2026 du ....., pour la fourniture de onze (11) véhicules en quatre (04) lots à l'Agence de Régulation du secteur de l'Electricité (ARSEL).

### **Article 3 : Définitions, attributions et nantissement**

#### **3.1. Définitions Générales**

- L'Autorité en charge du contrôle de l'effectivité de la réalisation des prestations est le Ministre en charge des Marchés Publics ;
- Le Maître d'Ouvrage (M.O) est le Directeur Général de l'ARSEL. A ce titre, il est signataire du marché et en assure le bon fonctionnement. Il veille à la conservation des originaux des documents des marchés, et à la transmission des copies à l'ARMP par le point focal désigné à cet effet.
- Le Chef de Service du Marché est le Directeur des Affaires Administratives, Financière et des Ressources Humaines de l'ARSEL ci-après désigné Chef de service; Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.
- L'Ingénieur du Marché est le Chef Service des Affaires Générales et des Marchés ci-après désigné l'Ingénieur.
- Le fournisseur est : \_\_\_\_\_ domicilié à \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_, Fax. : \_\_\_\_\_

#### **3.2 Nantissement**

- L'autorité chargée de l'ordonnancement des paiements et de la liquidation des dépenses est : le Directeur Général de l'ARSEL ;
- Le responsables chargés du paiement est : l'Agent Comptable de l'ARSEL ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est : l'Ingénieur du marché.

### **Article 4 : Langues, loi et règlementation applicables**

4.1 Les langues utilisées sont le Français et l'Anglais.

4.2 Le prestataire s'engage à observer les lois et règlements en vigueur en République du Cameroun, et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

### **Article 5 : Normes**

Les fournitures livrées en exécution du présent marché seront conformes aux normes fixées dans les Spécifications Techniques et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

### **Article 6 : Pièces constitutives du marché**

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

1. La lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;
2. La soumission du fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux Spécifications Techniques ci-dessous visés ;

3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières
4. Les Spécifications Techniques (ST)
5. Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité les bordereaux des prix unitaires , l'état des prix forfaitaires , le détail ou le devis estimatif , la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires ;
6. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fourniture mis en vigueur par arrêté n° 033 du 13 février 2007 ;

## **Article 7 : Textes généraux applicables**

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

1. Le Traité OHADA ;
2. loi N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics;
3. la Loi n°2018/011 du 11 Août 2018 portant Code de Transparence et de bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
4. la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et autres entités publiques ;
5. la loi n°2024/012 du 17 décembre 2025 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026;
6. le Décret n°2005/577 du 23 février 2005 fixant les modalités de construction des études d'impact environnemental ;
7. le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
8. le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics;
9. le Décret N° 2018 / 366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
10. L'Arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et de frais d'achat des Dossiers d'Appels d'Offres ;
11. L'Arrêté n°033/CAB/PM du 13/2/2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales Applicables aux Marchés publics ;
12. la Circulaire n° 000033/CAB/PM du 18 mai 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
13. la Circulaire n° 002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;
14. la Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
15. la Circulaire N°0001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
16. les normes techniques en vigueur au Cameroun ;

## **Article 8 : Communication**

8.1. Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre du présent marché devront être faites aux adresses suivantes :

- a. Dans le cas où le fournisseur est le destinataire : ..... Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au chef de service son domicile, et dès achèvement des prestations, les correspondances seront valablement adressées à la mairie de Yaoundé, chef-lieu de la Région dont relèvent les prestations.

- b. Dans le cas où le maître d'ouvrage est le destinataire :

Monsieur le Directeur Général de l'ARSEL avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service, au maître d'œuvre et à l'ingénieur le cas échéant

- 8.2. Le fournisseur adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'œuvre, avec copie au Chef de Service.

## **Article 9 : Ordres de Service**

Les différents ordres de services seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

- 9.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Cocontractant par ses services avec copie au Chef de service, à l'Ingénieur, au MINMAP et à l'Organisme Payeur.
- 9.2. Les Ordres de Service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par ses services avec copie au Chef de service, à l'Ingénieur, au MINMAP et à l'Organisme Payeur. Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.
- 9.3. Les Ordres de Service à caractère technique liés au déroulement normal du projet seront directement signés par le Chef de service des marchés et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur avec copie au Maître d'Ouvrage, au MINMAP et au Chef de Service.
- 9.4. Les Ordres de Service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service, avec copie au Maître d'Ouvrage, au MINMAP et à l'Ingénieur.
- 9.5. Les Ordres de Service de suspension et de reprise des prestations, pour cause d'intempéries, seront signés par le Chef de Service sur proposition de l'Ingénieur et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur et au MINMAP.
- 9.6. Les Ordres de Service prescrivant les prestations nécessaires pour remédier aux désordres ne relevant pas d'un entretien normal qui apparaîtraient dans les ouvrages pendant la période de garantie, seront signés par le Chef de Service sur proposition de l'Ingénieur et notifiés au Cocontractant et au MINMAP par l'Ingénieur.
- 9.7. Le Cocontractant adressera toutes notifications écrites ou correspondances à l'Ingénieur avec copie au Chef de service et au MINMAP.
- 9.8. Le fournisseur dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

## **Article 10 : Matériel et personnel du fournisseur**

- 10.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de Service. En cas de modification, le fournisseur fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.
- 10.2. En tout état de cause, les listes du matériel et personnel d'encadrement à mettre en place seront soumises à l'agrément de l'ingénieur, dans les quinze (15) jours qui suivent la notification de l'ordre de service de commencer les prestations. L'Ingénieur disposera de huit (8) jours pour notifier par écrit son avis avec copie au Chef de service. Passé ce délai, les listes seront considérées comme approuvées.
- 10.3. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant les prestations constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 74

## **Chapitre II : Clauses financières**

### **Article 11 : Garanties et cautions**

#### **11.1. Cautionnement définitif**

Le cautionnement définitif fixé à \_\_\_\_\_ (équivalent à 5%) du montant TTC du marché. Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

#### **11.2. Cautionnement de garantie**

La retenue de garantie est fixée à 10% du montant TTC du marché. La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

### 11.3. Cautionnement d'avance de démarrage. **Sans Objet**

#### **Article 12 : Montant du marché**

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du devis estimatif ci-joint, est de \_\_\_\_\_ (en chiffres)  
\_\_\_\_\_ (en lettres) francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_) francs CFA
- Montant de la TVA : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_) francs CFA.

Le montant du marché calculé dans les conditions prévues à l'article 19 du CCAG, résulte de l'application au montant hors TVA, du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

#### **Article 13 : Lieu et mode de paiement**

13.1. En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au fournisseur, dans les conditions indiquées dans le marché, le fournisseur s'engage par les présentes à exécuter le marché conformément aux dispositions du marché.

13.2. Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues de la manière suivante :

- a. Pour les règlements en francs CFA, soit (montant en chiffres et en lettres HTVA), par crédit au compte n° \_\_\_\_\_ ouvert au nom de le fournisseur à la banque \_\_\_\_\_
- b. Pour les règlements en devises, (sans objet).

#### **Article 14 : Variation des prix**

14.1 Les prix sont ferme et réputés avoir été établis sur la base des conditions économiques existantes en République du Cameroun.

- a. Les acomptes payés à l'entrepreneur au titre des avances ne sont pas révisables.
- b. La révision est « gelée » à l'expiration.

14.1 Modalités d'actualisation des prix (non-applicable)

#### **Article 15 : Formules de révision des prix**

Non-applicable.

#### **Article 16 : Formules d'actualisation des prix**

Non-applicable.

#### **Article 17 : Avances**

Non applicable

#### **Article 18 : Paiement**

Les délais d'approbation des factures par l'Ingénieur et le Chef de service avant transmission au comptable chargé du paiement sont fixés à quinze (15) jours ;

Les délais de paiement dès réception des factures approuvées sont fixés à trente (30) jours.

#### **Article 19 : Intérêts moratoires (CCAG article 20)**

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 167 du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des marchés publics.

#### **Article 20 : Pénalités de retard**

20.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit (modifiable) :

- a. Un deux millième (1/2000è) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- b. Un millième (1/1000è) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

20.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base avec ses pénalités de retard.

#### **Article 21 : Timbres et enregistrement des marchés**

Sept (7) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

### **Chapitre III : Exécution des prestations**

#### **Article 22 : Brevet**

Le fournisseur garantira le Maître d’Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l’exploitation non autorisée d’un brevet, d’une marque ou de droits de création industrielle résultant de l’emploi des fournitures ou de leurs composants.

#### **Article 23 : Lieu et délais de livraison**

- 24.1. Le lieu de livraison est : le siège de l’ARSEL, sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), B.P. 6064 Yaoundé, Tél. : 222 21 10 11, fax : 222 21 10 14.
- 24.2. Le délai d’exécution des prestations objet du présent marché est de : 60 jours (soixante jours).
- 24.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l’ordre de service de commencer les prestations.

#### **Article 24 : Rôles et responsabilités du fournisseur**

Le fournisseur a pour mission d’assurer la fourniture des biens tels que décrits dans les Spécifications Techniques, sous le contrôle de l’Ingénieur et ce conformément au présent marché et aux règles et normes en vigueur.

#### **Article 25 : Transport et assurances**

##### **25.1. Emballage pour le transport**

Le fournisseur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu’au lieu de livraison.

##### **25.2. Assurance**

Les risques de toute nature pendant le transport jusqu’au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur.

#### **Article 26 : Essais et services connexes**

Le fournisseur aura à sa charge, les activités suivantes :

- L’organisation et le déroulement des opérations de mise en œuvre ;
- La mise à disposition de toute la documentation technique pour la fourniture ;
- La formation du personnel du Maître d’ouvrage dans l’utilisation efficient de la fourniture.

#### **Article 27 : Service après-vente et consommables**

Le fournisseur aura à maintenir en République du Cameroun pendant une période de cinq (05) ans à compter de la date de réception définitive :

- un représentant permanent dument mandaté ;
- des ateliers de réparation ;

- un personnel qualifié capable d'assurer toutes les réparations nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement et ou accessoires qu'il a fournis ;
- un stock suffisant de pièces de rechange.

## Chapitre IV : De la réception

### **Article 28 : Documents à fournir avant la réception technique**

Le fournisseur devra, dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception provisoire transmettre au Maître d’Ouvrage les documents suivants :

- Copie de la facture du fournisseur décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total ;
- Notification de la livraison ;
- Certificat de garantie du fabriquant ou du fournisseur ;
- Certificat d'origine.

### **Article 29 : Réception provisoire**

Avant la réception provisoire, le fournisseur demande par écrit au Chef de service avec copie à l’Ingénieur, l’organisation d’une visite technique préalable à la réception.

29.1. Epreuves comprises dans les opérations préalables à la réception [sans objet].

29.2. La Commission de réception sera composée des membres suivants:

1. Le Maitre d’Ouvrage ou son représentant – Président
2. Le Chef de Service : Membre;
3. Autres membres :le Chef de Pool de la Comptabilité Matériel
4. L’Ingénieur: Rapporteur ;
5. Le représentant du MINMAP

Le fournisseur est convoqué par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter).

Il assiste à la réception en qualité d’observateur. Son absence équivaut à l’acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

La Commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire des fournitures s'il y a lieu.

La visite de réception provisoire fera l'objet du procès-verbal de réception provisoire signé sur le champ par tous les membres de la commission.

Le procès-verbal de réception provisoire précise ou fixe la date d’achèvement des prestations.

29.3. Les réceptions partielles ne sont prévues ;

29.4. Sans objet

### **Article 30 : Documents à fournir après réception provisoire**

Dans un délai de 30 jours après la réception provisoire, le fournisseur devrait transmettre au Maître d’ouvrage, les documents suivants :

- La carte grise définitive ;
- Une police d’assurance appropriée ;
- La visite technique (le cas échéant) ;
- Le chevron de sécurité (le cas échéant).

### **Article 31 : Délai de garantie**

31.1. **La durée de garantie est de trois (03) ans** ou 60.000Km, à compter de la date de réception provisoire des prestations.

31.2. Pendant la période de garantie, le fournisseur doit maintenir à ses frais, le matériel en fonctionnement normal.

A cet effet, il doit assurer dans les deux (02) heures suivant notification de la panne ou de l'anomalie, la remise en état du matériel pour toutes les pannes consécutives ou non à des vices ou défauts de construction.

Dans le cas où le fournisseur, après notification écrite, n'assurerait pas avec la diligence prescrite et souhaitée, la remise en état du matériel défectueux, le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'y procéder aux frais du Fournisseur.

Si malgré ces interventions, le matériel continuait à ne pas fonctionner normalement, le fournisseur défaillant est tenu de le remplacer à ses frais. La durée de garantie sera de trois (03) ans ou 60.000Km

- prolongée d'autant, pour la durée de l'immobilisation du matériel si cette dernière excède les dix (10) jours de la notification de la panne ;
- renouvelée intégralement dans le cas de remplacement du matériel.

### **Article 32 : Réception définitive**

32.1. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

32.2. L'Ingénieur sera membre de la commission

32.3. La procédure de réception est la même que celle de la réception provisoire.

32.4. La réception définitive marque la fin du marché et libère le fournisseur de toutes ses obligations. La signature contradictoire du décompte Général et définitif ou la dernière facture par le Maître d'Ouvrage, le fournisseur et le Ministre en charge des Marchés (Cf. article 47-1.7 du Code des Marchés) Publics clôture définitivement le marché.

## **Chapitre V : Dispositions diverses**

### **Article 33 : Résiliation du marché**

Le marché peut être résilié comme prévu à la section III Titre IV du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 et également dans les conditions stipulées aux articles 57, 58 et 59 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

1. retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de trente (30) jours calendaires ;
2. retard entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des prestations ;
3. refus de la reprise des prestations non conformes ;
4. défaillance du fournisseur ;
5. non-paiement persistant des prestations.

### **Article 34 : Cas de force majeure**

Le fournisseur ne sera pas exposé à la saisie des garanties, à des pénalités ou à la résiliation du marché pour non-exécution si, et dans la mesure où, son retard ou tout autre manquement dans l'exécution des obligations qui lui incombent au titre du marché est dû à un cas de Force majeure.

L'expression « Force majeure » désigne un événement échappant au contrôle du fournisseur, qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible et inévitable. De tels événements peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, les actes du Maître d'Ouvrage au titre de la souveraineté de l'État, les guerres et révolutions, incendies, inondations, épidémies, mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret.

En cas de Force majeure, le fournisseur notifiera par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie au Maître d'œuvre, l'existence de celle-ci et ses motifs avant le quinzième jour qui a suivi l'évènement. Sous réserve d'instructions contraires, par écrit, du Chef de service du marché, le fournisseur continuera à remplir ses obligations

contractuelles dans la mesure du possible, et s'efforcera de continuer à remplir les obligations dont l'exécution n'est pas entravée par le cas de Force majeure.

#### **Article 35 : Différends et litiges**

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet au préalable d'une tentative de conciliation. Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

#### **Article 36 : Édition et diffusion du présent marché**

Sept (7) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du fournisseur et fournis au chef de service.

#### **Article 37 et dernier : Entrée en vigueur du marché**

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au fournisseur par ce dernier.

**PIECE N° 6 : DESCRIPTION DE LA FOURNITURE**

---

## **TABLE DES MATIERES**

---

- |            |  |
|------------|--|
| <b>6.1</b> | <b>Liste des fournitures et calendrier de livraison</b>          |
| <b>6.2</b> | <b>Listes des services connexes et calendrier de réalisation</b> |
| <b>6.3</b> | <b>Spécifications Techniques</b>                                 |

## 6.1 LISTE DES FOURNITURES ET CALENDRIER DE LIVRAISON

### Lot 1

Description des fournitures	Quantité (nombre d'unités)	Unité	Siège de l'ARSEL ou Destination comme indiqué dans RPAO	Date de livraison (selon les Incoterms)		
				Date de livraison au plus tôt	Date de livraison au plus tard	Date de livraison offerte par le Soumissionnaire
Véhicule 4X4 SUV STATION WAGON	01	U		30 jours	45 jours	

### Lot 2

Description des fournitures	Quantité (nombre d'unités)	Unité	Siège de l'ARSEL ou Destination comme indiqué dans RPAO	Date de livraison (selon les Incoterms)		
				Date de livraison au plus tôt	Date de livraison au plus tard	Date de livraison offerte par le Soumissionnaire
Véhicule berline	01	U		30 jours	45 jours	

### Lot 3

Description des fournitures	Quantité (nombre d'unités)	Unité	Siège de l'ARSEL ou Destination comme indiqué dans RPAO	Date de livraison (selon les Incoterms)		
				Date de livraison au plus tôt	Date de livraison au plus tard	Date de livraison offerte par le Soumissionnaire
Véhicule 4X4 Pick-up	04	U		30 jours	45 jours	

### Lot 4

Description des fournitures	Quantité (nombre d'unités)	Unité	Siège de l'ARSEL ou Destination comme indiqué dans RPAO	Date de livraison (selon les Incoterms)		
				Date de livraison au plus tôt	Date de livraison au plus tard	Date de livraison offerte par le Soumissionnaire
Véhicule 4X4 SUV	05	U		30 jours	45 jours	

## 6.2 LISTE DES SERVICES CONNEXES ET CALENDRIER DE REALISATION

Service N°	Description du service	Quantité	Unité physique	Site ou lieu où les services doivent être exécutés	Date finale de réalisation des services
1	Organisation et le déroulement des opérations de mise en œuvre	04	U	Siège de l'ARSEL, sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), B.P. 6064 Yaoundé, Tél. : 222 21 10 11, fax : 222 21 10 14 Ou Ateliers du Fournisseurs	A la réception provisoire
2	Mise à disposition de toute la documentation technique pour la fourniture	04	U	Siège de l'ARSEL, sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), B.P. 6064 Yaoundé, Tél. : 222 21 10 11, fax : 222 21 10 14 Ou Ateliers du Fournisseurs	A la réception provisoire
3	Formation du personnel du Maître d'ouvrage dans l'utilisation efficient de la fourniture.	04	U	Siège de l'ARSEL, sis quartier Bastos, Rue Joseph Mballa Eloumden (1.777), B.P. 6064 Yaoundé, Tél. : 222 21 10 11, fax : 222 21 10 14 Ou Ateliers du Fournisseurs	A la réception provisoire

## 6.3 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

### Véhicule 4x4 SUV Station wagon

#### MOTEUR ET TRANSMISSION

- Type de moteur : **en ligne**
- Nombre de cylindres : **≥ 6 cylindres**
- Nombre de soupapes par cylindre : **≥ 4 soupapes**
- Alimentation : **Injection directe**
- Cylindrée (cc) : **≥ 2755**
- Puissance maxi ch/tr/min : **≥ 280/4000/4000**
- Couple maxi Nm/lmin : **≥ 650/1500-2500**
- Puissance Fiscale : **≤ 12 CV**
- Transmission : **Transmission intégrale**
- Boîte de vitesses : **Automatique 8 rapports**
- Carburant : **Essence/diésel/hybride**

#### CARROSSERIE, DIMENSIONS, POIDS ET CAPACITÉS

- Nombre de portes : **5**
- Silhouette : **SUV SW**
- Longueur : **≥ 4795(mm)**
- Largeur : **≥ 1855 (mm)**
- Hauteur : **≥ 1765 (mm)**
- Garde au sol : **≥ 279 (mm)**
- Empattement : **≥ 2745 (mm)**
- Poids à vide : **≤ 2295 (kg)**
- Poids total autorisé en charge : **≥ 2950 (kg)**

#### SÉCURITÉ, SUSPENSIONS ET FREINAGE

- Système d'assistance au freinage : **ABS**
- Anti démarrage électronique : **Clé à puce**
- Airbag : **≥ 03 Genoux (conducteur), Passager, Conducteur**
- Ceintures de sécurité avant : **2x3 points**
- Ceintures de sécurité 2ième rangée : **3x3 points**
- Ceintures de sécurité 3ième rangée : **≥ 2x3 points**
- Désembuage : **Lunette arrière**
- Clignotants supplémentaires : **Clignotants latéraux**
- Freins avant : **Disques ventilés**
- Freins arrière : **Disques ventilés**
- Frein parking : **Manuelle**
- Suspensions avant : **Amortisseurs avec ressorts hélicoïdaux**
- Projecteur antibrouillard : **Avant**
- Levier de vitesse et frein à main : **Cuir**
- Verrouillage centralisé des portes : **OUI**

#### ACCESSOIRES, EXTÉRIEURS ET PNEUMATIQUES

- Phares : **LED**
- Poignées de portes extérieures : **chrome**
- Projecteurs Antibrouillard : **Avant**
- Pare chocs avant et arrière : **Ton caisse**
- Lot de bord : **(Cric, boîte à pharmacie extincteur, triangle de signalisation, deux cales métalliques)**
- Trousse de dépannage : **complète**
- Documentation : **Manuel d'entretien et d'utilisation**
- Rétroviseurs extérieurs : **électriques**

- Protection moteur : **Tôle de protection du moteur**
- Jantes : **alu**
- Dimensions pneumatiques :  $\geq 265/65R17$
- Roue de secours : **Alliage**
- Marche pieds : **Marche pieds latéraux**

## EQUIPEMENTS INTÉRIEUR ET CONFORT

- Système audio : **Radio /CD/MP3**
- Ecran tactile : 06
- Connectique : **USB/Bluetooth/Apple Carplay/Android Auto**
- Haut-parleurs: 06
- Climatisation : **Automatique bi-zone**
- Vitres électriques : **avant et arrière**
- Nombre de places assises :  $\geq 7$
- Réfrigération : **Compartiment réfrigéré**
- Siège conducteur réglable : **En hauteur et en profondeur**
- Banquette arrière : **Amovible (rabattable 40/60)**
- Sellerie : **Tissu haut de gamme**

## Véhicules berline

### MOTEUR ET TRANSMISSION

- Type de moteur : **en ligne**
- Nombre de cylindres : **≥ 4 cylindres**
- Nombre de soupapes par cylindre : **≥ 4 soupapes**
- Alimentation : **Injection directe**
- Cylindrée (cc) : **≥ 1400**
- Puissance maxi (ch) à tr/min : **≥ 6000**
- Couple maxi Nm/ (tr/min) : **≥ 100/4000**
- Puissance Fiscale : **≤ 8 CV**
- Transmission : **4x2 tractions**
- Boîte de vitesses : **Automatique**
- Carburant : **Diesel/diésel**

### CARROSSERIE, DIMENSIONS, POIDS ET CAPACITÉS

- Nombre de portes : **5**
- Silhouette : **berline compacte**
- Longueur : **≥ 400 (mm)**
- Largeur : **≥ 1700 (mm)**
- Hauteur : **≥ 1450 (mm)**
- Garde au sol : **≥ 230 (mm)**
- Empattement : **≥ 2570 (mm)**
- Poids à vide : **≤ 1100 (kg)**

### SÉCURITÉ, SUSPENSIONS ET FREINAGE

- Système d’assistance au freinage : **ABS**
- Anti démarrage électronique : **Clé à puce**
- Airbag : **≥ 03 Genoux (conducteur), Passager, Conducteur**
- Ceintures de sécurité avant : **2x3 points**
- Ceintures de sécurité 2ième rangée : **3x3 points**
- Ceintures de sécurité 3ième rangée : **≥ 2x3 points**
- Désembuage : **Lunette arrière**
- Clignotants supplémentaires : **Clignotants latéraux**
- Freins avant : **Disques ventilés**
- Freins arrière : **Disques tambours**
- Frein parking : **Manuelle**
- Suspensions avant : **Macpherson**
- Suspension arrière : **à tige multiples**
- Verrouillage centralisé des portes : **OUI**

### ACCESSOIRES, EXTÉRIEURS ET PNEUMATIQUES

- Phares : **LED**
- Projecteurs Antibrouillard : **Avant**
- Lot de bord : **(Cric, boîte à pharmacie extincteur, triangle de signalisation, deux cales métalliques)**
- Trousse de dépannage : **complète**
- Documentation : **Manuel d’entretien et d’utilisation**
- Rétroviseurs extérieurs : **électriques**
- Protection moteur : **Tôle de protection du moteur**
- Jantes : **alu**
- Dimensions pneumatiques : **≥ 175/65R16**
- Roue de secours : **Alliage**

## EQUIPEMENTS INTÉRIEUR ET CONFORT

- Système audio : **Radio /CD/MP3**
- Ecran tactile : 06
- Connectique : **USB/Bluetooth/Apple Carplay/Android Auto**
- Haut-parleurs: 04
- Climatisation : **Automatique bi-zone**
- Vitres électriques : **avant et arrière**
- Nombre de places assises : **≥ 5**
- **Camera : capteur arrière**

## Véhicules 4X4 Pick-up

### MOTEUR ET TRANSMISSION

- Type de moteur : **en ligne**
- Nombre de cylindres : **≥ 4 cylindres**
- Nombre de soupapes par cylindre : **≥ 4 soupapes**
- Alimentation : **Injection directe**
- Cylindrée (cc) : **≥ 1990**
- Puissance maxi (ch) à tr/min : **≥ 138/3600**
- Couple maxi Nm/ (tr/min) : **≥ 320/1600-2300**
- Puissance Fiscale : **≤ 10 CV**
- Transmission : **4x4 enclenchable manuellement**
- Boîte de vitesses : **Manuelle**
- Carburant : **Diesel**

### CARROSSERIE, DIMENSIONS, POIDS ET CAPACITÉS

- Nombre de portes : **4**
- Silhouette : **Pick-up double cabines**
- Longueur : **≥ 5325 (mm)**
- Largeur : **≥ 1880 (mm)**
- Hauteur : **≥ 1830 (mm)**
- Garde au sol : **≥ 215 (mm)**

### SÉCURITÉ, SUSPENSIONS ET FREINAGE

- Système d'assistance au freinage : **ABS**
- Anti démarrage électronique : **Clé à puce**
- Airbag : **≥ 03 Genoux (conducteur), Passager, Conducteur**
- Ceintures de sécurité avant : **2x3 points**
- Ceintures de sécurité 2ième rangée : **3x3 points**
- Ceintures de sécurité 3ième rangée : **≥ 2x3 points**
- Désembuage : **Lunette arrière**
- Freins avant : **Disques**
- Freins arrière : **Disques**
- Frein parking : **Manuelle**
- Suspensions avant : **Amortisseurs avec ressorts hélicoïdaux**
- Suspensions arrière : **à lames**
- Projecteur antibrouillard : **Avant**
- Verrouillage centralisé des portes : **OUI**

### ACCESOIRES, EXTÉRIEURS ET PNEUMATIQUES

- Phares : **LED**
- Projecteurs Antibrouillard : **Avant**
- Pare chocs avant et arrière : **Ton caisse**
- Lot de bord : **(Cric, boîte à pharmacie extincteur, triangle de signalisation, deux cales métalliques)**
- Trousse de dépannage : **complète**
- Documentation : **Manuel d'entretien et d'utilisation**
- Protection moteur : **Tôle de protection du moteur**
- Jantes : **alu**
- Dimensions pneumatiques : **≥ 265/60R18**
- Marche pieds : **Marche pieds latéraux**

### EQUIPEMENTS INTÉRIEUR ET CONFORT

- Système audio : **Radio /CD/MP3**
- Ecran tactile : oui
- Connectique : **USB/Bluetooth/Apple Carplay/Android Auto**
- Hauts-parleur: 06
- Climatisation : **manuelle**
- Vitres électriques : **avant et arrière**
- Nombre de places assises :  $\geq 5$
- Sellerie : **Tissu**
- Camera : **capteur arrière**

## Véhicules 4x4 SUV

### MOTEUR ET TRANSMISSION

- Type de moteur : **en ligne**
- Nombre de cylindres : **≥ 4 cylindres**
- Nombre de soupapes par cylindre : **≥ 4 soupapes**
- Alimentation : **Injection directe**
- Cylindrée (cc) : **≥ 1590**
- Puissance maxi (ch) à tr/min : **≥ 190/5500**
- Couple maxi Nm/ (tr/min) : **≥ 290/2000**
- Puissance Fiscale : **≤ 10 CV**
- Boîte de vitesses : **Automatique**
- Carburant : **Essence**

### CARROSSERIE, DIMENSIONS, POIDS ET CAPACITÉS

- Nombre de portes : **5**
- Silhouette : **SUV 4x4**
- Longueur : **≥ 4590(mm)**
- Largeur : **≥ 1900 (mm)**
- Hauteur : **≥ 1685 (mm)**
- Garde au sol : **≥ 200 (mm)**
- Empattement : **≥ 2720 (mm)**

### SÉCURITÉ, SUSPENSIONS ET FREINAGE

- Système d’assistance au freinage : **ABS**
- Anti démarrage électronique : **Clé à puce**
- Airbag : **≥ 03 Genoux (conducteur), Passager, Conducteur**
- Ceintures de sécurité avant : **2x3 points**
- Ceintures de sécurité 2ième rangée : **3x3 points**
- Ceintures de sécurité 3ième rangée : **≥ 2x3 points**
- Désembuage : **Lunette arrière**
- Clignotants supplémentaires : **Clignotants latéraux**
- Freins avant : **Disques ventilés**
- Freins arrière : **Disques ventilés**
- Suspensions avant : **Jambe de force**
- Suspension arrière : **Jambe de force**
- Projecteur antibrouillard : **Avant**
- Levier de vitesse et frein à main : **Cuir**
- Verrouillage centralisé des portes : **OUI**

### ACCESSOIRES, EXTÉRIEURS ET PNEUMATIQUES

- Phares : **LED**
- Poignées de portes extérieures : **chrome**
- Projecteurs Antibrouillard : **Avant**
- Lot de bord : **(Cric, boîte à pharmacie extincteur, triangle de signalisation, deux cales métalliques)**
- Trousse de dépannage : **complète**
- Documentation : **Manuel d’entretien et d’utilisation**
- Rétroviseurs extérieurs : **électriques**
- Protection moteur : **Tôle de protection du moteur**
- Jantes : **alliage**
- Roue de secours : **Alliage**

### EQUIPEMENTS INTÉRIEUR ET CONFORT

- Système audio : **Radio /CD/MP3**
- Ecran tactile : oui
- Connectique : **USB/Bluetooth/Apple Carplay/Android Auto**
- Hauts-parleur: 06
- Climatisation : **Automatique**
- Vitres électriques : **avant et arrière**
- Nombre de places assises :  **$\geq 5$**
- Sellerie : **Tissu**
- Camera : **capteur arrière**

**PIECES N° 7: CADRE DE BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET DES  
PRIX FORFAITAIRES**

**CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

N°	<b>Libellé ou Désignation Prix unitaires en toutes lettres hors TVA</b>	Unité	<b>Prix Unitaires en chiffres HTVA</b>
1	<b>Véhicule 4X4 SUV STATION WAGON</b> (selon Spécifications Techniques de l'offre) L'unité à ..... francs hors TVA	U	

Noms du Soumissionnaire .....

Signature .....

Date .....

Les prix des prestations ci-dessus désignées comprennent en particulier toutes les suggestions liées au transport et à la protection des véhicules jusqu'au lieu de livraison.

**NB :**

- Les prix des véhicules sont fermes et non révisables ;
- Les prix unitaires doivent être précisés en chiffres et en lettres (**le prix en lettre faisant foi**).

N°	<b>Libellé ou Désignation Prix unitaires en toutes lettres hors TVA</b>	Unité	<b>Prix Unitaires en chiffres HTVA</b>
2	<b>Véhicule 4X4 BERLINE</b> (selon Spécifications Techniques de l'offre) L'unité à ..... francs hors TVA	U	

Noms du Soumissionnaire .....

Signature .....

Date .....

Les prix des prestations ci-dessus désignées comprennent en particulier toutes les suggestions liées au transport et à la protection des véhicules jusqu'au lieu de livraison.

**NB :**

- Les prix des véhicules sont fermes et non révisables ;
- Les prix unitaires doivent être précisés en chiffres et en lettres (**le prix en lettre faisant foi**).

N°	Libellé ou Désignation Prix unitaires en toutes lettres hors TVA	Unité	Prix Unitaires en chiffres HTVA
3	<b>Véhicule 4X4 Pick-up</b>  (selon Spécifications Techniques de l'offre)  L'unité à ..... francs hors TVA	U	

Noms du Soumissionnaire .....

Signature .....

Date .....

Les prix des prestations ci-dessus désignées comprennent en particulier toutes les suggestions liées au transport et à la protection des véhicules jusqu'au lieu de livraison.

**NB :**

- Les prix des véhicules sont fermes et non révisables ;
- Les prix unitaires doivent être précisés en chiffres et en lettres (**le prix en lettre faisant foi**).

N°	Libellé ou Désignation Prix unitaires en toutes lettres hors TVA	Unité	Prix Unitaires en chiffres HTVA
4	<b>Véhicule 4X4 SUV</b>  (selon Spécifications Techniques de l'offre)  L'unité à ..... francs hors TVA	U	

Noms du Soumissionnaire .....

Signature .....

Date .....

Les prix des prestations ci-dessus désignées comprennent en particulier toutes les suggestions liées au transport et à la protection des véhicules jusqu'au lieu de livraison.

**NB :**

- Les prix des véhicules sont fermes et non révisables ;
- Les prix unitaires doivent être précisés en chiffres et en lettres (**le prix en lettre faisant foi**).

**PIECE N° 8: CADRE DU DEVIS ESTIMATIF**

**CADRE DU DEVIS ESTIMATIF**  
(à remplir par le candidat)

Désignation	Unité	Qté	Prix Unitaire	Prix Total HTVA
<b>Véhicule 4X4 SUV STATION WAGON</b> (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	1		
TVA				
IR				
NAP				
TTC				

Noms du Soumissionnaire .....

Signature .....

Date .....

Désignation	Unité	Qté	Prix Unitaire	Prix Total HTVA
<b>Véhicule 4X4</b> (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	1		
TVA				
IR				
NAP				
TTC				

Noms du Soumissionnaire .....

Signature .....

Date .....

Désignation	Unité	Qté	Prix Unitaire	Prix Total HTVA
<b>Véhicule 4X4 Pick-up</b> (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	4		
TVA				
IR				
NAP				
TTC				

Noms du Soumissionnaire .....

Signature .....

Date .....

Désignation	Unité	Qté	Prix Unitaire	Prix Total HTVA
<b>Véhicule 4X4 SUV</b> (selon Spécifications Techniques de l'offre)	U	5		
TVA				
IR				
NAP				
TTC				

Noms du Soumissionnaire .....

Signature .....

Date .....

**PIECE N° 9: CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRE**

**Cadre du sous détail des prix unitaire**

N°	Désignation	Cout d'achat	transport	Cout commande	Frais de livraison	marge	Prix unitaire HTVA

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
(Signature, nom et cachets de soumissionnaire)

## **PIECE N° 10: MODELE DU MARCHE**

**MARCHE N° \_\_\_\_\_ /M/ARSEL/DG/DAAFRH/SDAAB/SAGM /2026**

Passé après Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence

N° \_\_\_\_\_ /AONO/ARSEL/DG/DAAFRH/SDAAB/SAGM/CIPM/2026 du \_\_\_\_\_ 2026

Pour la fourniture de onze (11) véhicules en quatre (4) lots à l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL)

**TITULAIRE DU MARCHE :** [Indiquer le titulaire et son adresse complète]

B.P. : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, Tél \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

**OBJET DU MARCHE:** Fourniture de onze (11) véhicules en quatre (4) lots à l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL)

**LIEU DE LIVRAISON:** Siège de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité, Yaoundé

**MONTANT DU MARCHE EN FCFA :**

Montant HTVA	
TVA (19,25%)	
AIR (5,5%)	
Montant TTC	
Net à mandater	

**DELAI DE LIVRAISON :** \_\_\_\_\_

**FINANCEMENT:** Budget d'investissement de l'ARSEL

**EXERCICE : 2026**

**IMPUTATION :**

Souscrit le \_\_\_\_\_

Signé le \_\_\_\_\_

Notifié le \_\_\_\_\_

Enregistré le \_\_\_\_\_

**ENTRE**

L'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) BP 6064 Yaoundé, représentée par son Directeur Général, ci-après désigné « Le Maître d'Ouvrage »

**D'une part**

**Et :**

La Société.....BP .....à .....

Tél. .... dont le siège social est situé à .....

Représentée par son Directeur Général, M.....

Ci-après désignée le « Fournisseur »

**D'autre part,**

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

Page N° \_\_\_\_ /et Dernière du Marché n° \_\_\_\_ /M ou LC/ARSEL/\_DG/DAAFRH/SDAAB/SAGM /CIPM/2026 passée après Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n° \_\_\_\_ /AONO/ARSEL/DG/ DAAFRH/SDAAB/SAGM/CIPM/2026

Avec la Société \_\_\_\_\_ BP \_\_\_\_\_

Pour la fourniture de onze (11) véhicules en quatre (4) lots à l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL)

Maître d'Ouvrage : Le Directeur Général de l'ARSEL

Montant du Marché (T.T.C) : \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ )  
F CFA toutes taxes comprises

T.V.A : \_\_\_\_\_ F CFA

H.T.V.A : \_\_\_\_\_ F CFA

A.I.R. : \_\_\_\_\_ F CFA

Net à mandater : \_\_\_\_\_ F CFA

*Délai de livraison :*

***LU ET ACCEPTE PAR LE PRESTATAIRE***

Yaoundé, le .....

***SIGNE PAR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARSEL***  
*(Autorité Contractante)*

Yaoundé, le .....

***ENREGISTREMENT***

**PIECE N° 11: MODELE DES PIECES A UTILISER PAR LES SOUMISSIONNAIRES**

## TABLE DES MATIERES

Annexe n° 1 : Modèle de soumission

Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

**Annexe n° 4 : Modèle de caution de retenue de garantie**

Annexe n° 5 : Modèle d'autorisation du fabricant

## ANNEXE N° 1 : MODELE DE SOUMISSION

Je, soussigné ..... [indiquer le nom et la qualité du signataire] représentant la société, l'entreprise ou le groupement(8)..... dont le siège social est à ..... inscrite au registre du commerce de ..... sous le n° ..... .

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel d'Offres y compris les additifs, N° \_\_\_\_/AONO/ARSEL/DG/DAAFHRH/SDAAB/SAGM/CIPM/2026 pour la fourniture de véhicules 4X4 à l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL).

- Me soumets et m'engage à livrer les fournitures conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n° ..... à .....
- ..... [en chiffres et en lettres] francs Cfa Hors TVA, et à ..... francs CFA Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres] ;
- M'engage à livrer les fournitures dans un délai de ..... mois ;
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :  
.....  
.....  
.....

L'Administration se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° ..... ouvert au nom de ..... auprès de la banque ..... Agence de .....

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à ..... le .....

Signature de .....

en qualité de .....  
dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom  
de (9) .....

(8) Supprimer la mention inutile  
(9) Annexer la lettre de pouvoirs

## ANNEXE N° 2 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

A Monsieur le Directeur Général de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL), « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le Fournisseur ..... ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre pour le en date du ..... pour la fourniture de ..... véhicules à l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL), ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous ..... [nom et adresse de la banque], représentée par ..... [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement à le Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le dossier d'appel d'offres ; ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifié l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par la banque  
à ....., le .....*

*[signature de la banque]*

### ANNEXE N° 3 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Banque :

Référence de la Caution : N° .....

Adressée à Monsieur le Directeur Général de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL), BP 6064 Yaoundé Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que ..... [nom et adresse du fournisseur], ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser pour la fourniture de véhicules à l'ARSEL,

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à 5 % du montant de la tranche du marché correspondant, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous, ..... [nom et adresse de banque], représentée par ..... [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de ..... [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombe en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification au Fournisseur, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai de indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des prestations.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par la banque*

à ..... , le .....  
[Signature de la banque]

#### **ANNEXE N° 4 : MODELE D'ATTESTATION DU FABRICANT**

[Le Soumissionnaire exige du Fabricant qu'il prépare cette lettre conformément aux indications ci-après. Cette lettre doit être à l'en tête du Fabricant et doit être signée par une personne dûment habilitée à signer des documents qui engagent le Fabricant. Le Soumissionnaire inclut cette lettre dans son offre, si exigé dans les RPAO].

Date [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

Appel d'Offres N° \_\_\_\_/AONO/ARSEL/DG/DAAFRH/SDAAB/SAGM/CIPM/2026 pour la fourniture de véhicules 4X4 à l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL).

Variante N°. : [insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante]

A: Monsieur le Directeur Général de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL), BP 6064 Yaoundé Cameroun

Je soussigné (nom et adresse complète du fabricant).....

Atteste que la société (nom et adresse complète) est habilitée à commercialiser nos produits (ou le cas échéant) dispose d'un agrément.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants pour les fournitures offertes.

*Signature*

En date du .....

jour de .....

## **CHARTE D'INTEGRITE**

INTITULE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES : \_\_\_\_\_.

**LE « SOUMISSIONNAIRE »**  
**A**  
**MONSIEUR LE« MAITRE D'OUVRAGE»**

1. Nous reconnaissions et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
  - 1.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation judiciaire, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultat d'une procédure de même nature ;
  - 1.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée pour délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
  - 1.3) avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
  - 1.4) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement des impôts selon les dispositions légales ;
  - 1.5) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre Partenaire Technique et Financier dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
  - 1.6) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
  - 2.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlées par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu sa satisfaction ;
  - 2.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre de services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;
  - 2.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage;
  - 2.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage;
  - 2.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :
    - i) avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plan, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée ;
    - ii) être nous-mêmes ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision où le contrôle des prestations dans le cadre du Marché.
3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d’Ouvrage, qui en informera l’Autorité chargé des Marchés Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précèdent.
5. Dans le cadre de la passation et de l’exécution de la lettre commande :
  - 5.1) Nous n’avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d’obtenir un bénéfice illégitime.
  - 5.2) Nous n’avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d’obtenir un bénéfice illégitime.
  - 5.3) Nous n’avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à (i)toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l’Etat, qu’elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu’elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l’Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu’il accomplisse ou s’abstienne d’accomplir un acte dans l’exercice de ses fonctions officielles.
  - 5.4) Nous n’avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu’elle accomplisse ou s’abstienne d’accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles.
  - 5.5) Nous n’avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons pas d’acte susceptible d’influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d’Ouvrage et notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d’empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises .
6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d’ouvrage à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l’exécution du Marché et à les soumettre pour vérification aux auditeurs désignés par l’ARMP.

**Nom**\_\_\_\_\_

**Signature**\_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer la citation pour et au nom de :\_\_\_\_\_

**En date du**\_\_\_\_\_

**jour de**\_\_\_\_\_

**DECLARATION D'ENGAGEMENT AU RESPECT DES CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES**

**INTITULE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES :** \_\_\_\_\_

Le « SOUMISSIONNAIRE »  
A  
MONSIEUR LE « **Maître d'Ouvrage** »

Dans le cadre de la passation et de l'exécution De la lettre commande :

- 1) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants les normes sociales applicables au Cameroun y compris les conventions internationales ratifiées, notamment (i) le respect du salaire minimum prévu par le code du travail et diverses conventions collectives (ii) l'interdiction d'employer les enfants âgés de moins de 14 ans (iii) du respect de la nature des prestations respectivement interdits aux femmes et aux femmes enceintes (iv) le repos hebdomadaire obligatoire (v) le droit de jouissance des congés (vi) le respect des conditions du travail de nuit (vii) les conditions d'hygiène et de sécurité sur le lieu du travail (viii) le port obligatoire des équipements de protections individuelles.
- 2) En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux, dans la notice d'impact environnemental fournie le cas échéant par le Maître d'Ouvrage. En tout état de cause, nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants chaque fois que cela est possible, les directives recommandant l'utilisation des appareils ayant un faible impact sur l'environnement.
- 3) Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage, les Commissions des marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.
- 4) Faute pour nous, un des membres de notre groupement et de nos sous-traitants, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlement en vigueur.

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer la cotation pour et au nom de : \_\_\_\_\_

**En date du** \_\_\_\_\_

**jour de**

**PIECE N° 12: JUSTIFICATIFS DES ETUDES PREALABLES**

## JUSTIFICATIF DES ETUDES PREALABLES

1. Ce projet a fait l'objet des études préalables. Non

2. Lesdites études préalables sont présentées ci-dessous.

2.1. La date de réalisation des études préalables est.

2.2 Les Spécifications Techniques ont été élaborées par l'Ingénieur du Marché.

2.3 Les Spécifications Techniques ont été élaborées et constitue la pièce n°6 du présente Dossier d'Appel d'Offres.

2.4 L'Ingénieur du Marché, en occurrence, le Chef Services des Affaires Générales et des Marchés a procédé à l'identification des besoins en termes de matériel roulants au sein de l'ARSEL.

A l'issue de cette identification et compte tenu des contraintes budgétaires, une programmation des dépenses en matériel roulant a été arrêtée par Monsieur le Directeur Général, sur proposition de l'Ingénieur et le Chef de Service du Marché.

Le présente Appel d'Offres est une mise en exécution du plan d'acquisition établi et consiste en l'achat des véhicules suivants :

Véhicule	Coût TTC
<b>(01) véhicule 4x4 station wagon</b>	
<b>TOTAL</b>	

Véhicule	Coût TTC
<b>(01) véhicule berline</b>	
<b>TOTAL</b>	

Véhicule	Coût TTC
<b>(04) véhicules 4x4 Pick-up</b>	
<b>TOTAL</b>	

Véhicule	Coût TTC
<b>(05) véhicules 4x4 SUV</b>	
<b>TOTAL</b>	

Ces dépenses seront supportées par le budget de l'ARSEL 2026, imputation : **2026 45 000445 4501 24310 «matériel de transport de service de fonction et autre matériel de transport en service»**

**PIECE N°13 : LA LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS DE PREMIER RANG HABILITES PAR LE MINFI, POUR EMETTRES LES CAUTIONS, DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

**Liste des établissements bancaires et compagnies d'assurances autorisés à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics.**

Cette liste est disponible à l'ARMP.

**I- BANQUES**

1. Afriland First Bank (FIRST BANK), BP 11 834 Yaoundé;
2. Access Bank Cameroon BP 6000 Yaoundé;
3. Banco Nacional de Guinea Ecuatorial (BANGE Bank Cameroun), BP 34 692 Yaoundé;
4. Banque Atlantique Cameroun (BACM), BP 2 933 Douala;
5. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP 12 692 Yaoundé ;
6. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), BP 660 Douala ;
7. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP 1 925 Douala ;
8. Citibank Cameroun (Citibank Cameroun), BP 4 571 Douala;
9. Commercial Bank-Cameroun (CBC), BP 4 004 Douala;
10. Crédit Communautaire d'Afrique-Bank (CCA-BANK), BP 6 578 Yaoundé ;
11. Ecobank Cameroun (ECOBANK), BP 582 Douala;
12. La Régionale Bank BP: 30 145, Yaoundé;
13. National Financial Credit-Bank, (NFC-Bank), BP 6 578 Yaoundé;
14. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), BP 300 Douala ;
15. Société Générale Cameroun (SGC), BP 4 042 Douala ;
16. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) BP 1 784 Douala;
17. Union Bank of Cameroon (UBC), BP 15 569 Douala;
18. United Bank for Africa (UBA), BP 2 088 Douala.

**II- COMPAGNIES D'ASSURANCES**

1. Activa Assurances, BP 12 970 Douala ;
2. Area Assurances, BP 15 584 Douala;
3. Atlantique Assurances Cameroun IARDT, BP 3 073 Douala ;
4. Chanas Assurances SA, BP 109 Douala ;
5. CPA SA, BP 54 Douala ;
6. Nsia Assurances S.A, BP 2 759 Douala ;
7. Pro Assur SA, BP 5 963 Douala ;
8. Prudential Beneficial General Insurance SA, BP 2 328 Douala;
9. ROYAL ONYX Insurance Cie, BP 12 230 Douala ;
10. SAAR SA, BP 1 011 Douala ;
11. Sanlam Assurances Cameroun, BP 11 315 Douala ;
12. Zenithe Insurance S.A, BP 1 540 Douala.

**PIECE N°14 : PROCEDURE DE SOUMISSION EN LIGNE**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

PRESIDENCE DE LA RE-  
PUBLIQUE

MINISTÈRE DES MARCHES  
PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

PRESIDENCY OF THE RE-  
PUBLIC

MINISTRY OF PUBLIC CON-  
TRACTS

## LA PROCEDURE DE SOUMISSION EN LIGNE

Pour soumissionner en ligne, le prestataire doit suivre les quatre étapes ci-après :

### Étape 1 : Enregistrement de l'Entreprise dans la plateforme COLEPS

- Se connecter à COLEPS à partir de l'adresse <https://www.marchespublics.cm> ou <https://www.publicscontrats.cm> ;
- Aller dans l'onglet « Enregistrement des soumissionnaires » et renseigner minutieusement le formulaire de demande ;
- Imprimer le formulaire de demande renseigné et généré par le système ;
- Faire signer le formulaire de demande par le Chef de Structure et y apposer le cachet de l'entreprise ;
- Déposer le formulaire dûment renseigné et formalisé au MINMAP accompagné des pièces suivantes :
  - Photocopie d'une Attestation de Non Faillite (datant de moins de 3 mois) ;
  - Photocopie du Registre de Commerce ;
  - Photocopie de la Domiciliation Bancaire ;
  - Photocopie de l'Attestation de Conformité Fiscale (datant de moins de 3 mois)

### Étape 2 : Acquisition du Certificat Électronique

- Retirer le formulaire de Demande de Certificat disponible au MINMAP ou le télécharger sur le site de l'ANTIC à l'adresse <http://www.camgovca.cm> dans la rubrique « Demande de Certificats (Entreprise) » ;

- Remplir le formulaire et le déposer au MINMAP accompagné des pièces suivantes

- i) Reçu de paiement des frais d'acquisition de Certificat Électronique d'un montant de 50.000 FCFA à verser dans le compte de l'ANTIC auprès de SCB Cameroun sous le numéro 10002 00031 12493593150 94;
- ii) Une Photocopie de la CNI du demandeur du certificat.